

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



Illustration de la page couverture :
Œuvre intitulée *Paysage Culturel*, de Nadia Morin

La présente publication a été réalisée par le ministère de la
Culture et des Communications.

Une version accessible du présent document est en ligne sur
le site Web Québec.ca.

Dépôt légal : décembre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2590 (imprimé)
ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-93388-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-93389-2 (pdf)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec, 2022

Imprimé sur du papier Enviro100,
contenant 100 % de fibres postconsommation



100 %



MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2022.

Ce document rend compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Ministère. Il constitue à la fois un survol de l'action de celui-ci et un état de situation en ce qui concerne les engagements du gouvernement en matière de culture et de communication.

En octobre 2022, le premier ministre me confiait le ministère de la Culture et des Communications. J'assume ces nouvelles fonctions avec honneur et enthousiasme, dans la poursuite de la mission du Ministère, qui est de contribuer au rayonnement de la culture et des communications, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

Je tiens à souligner votre engagement à titre de ministre de la Culture et des Communications, au cours du précédent mandat, dans la réalisation et la mise en valeur de plusieurs projets mobilisateurs pour le milieu culturel et la culture québécoise. À la lecture des pages qui suivent, vous serez à même de constater que le Ministère, sous votre gouverne, a agi sur plusieurs fronts, notamment en ce qui regarde le patrimoine immobilier et les initiatives de développement de la culture québécoise, une culture fière qui rayonne sur tout notre territoire et partout à travers le monde.

Mentionnons également le prolongement des mesures d'aide en contexte de pandémie qui, ajouté aux nombreuses interventions de soutien au milieu culturel, a démontré que le gouvernement, la population, les créatrices et les créateurs du Québec savent faire preuve de solidarité lorsque vient le moment d'affronter des situations difficiles.

Je souhaite que cette lecture constitue pour vous un compte-rendu intéressant et stimulant des efforts déployés par le Ministère pour servir au mieux la société québécoise.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Jeunesse, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais,

Mathieu Lacombe

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications

Ministre responsable de la Jeunesse

Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais

Monsieur le Ministre,

J'ai le grand plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2021-2022.

Le Rapport annuel de gestion révèle les résultats obtenus sur la base des grandes orientations et des défis considérables que doit relever notre société en matière de culture et de communications.

Le contexte particulièrement exigeant lié à la pandémie de COVID-19 qui a affecté le secteur a représenté des défis supplémentaires pour le personnel du Ministère. J'estime que l'ensemble du personnel de notre ministère s'est acquitté avec brio de ses responsabilités. Nos équipes ont fait preuve de compétence et d'engagement. Elles ont utilisé de façon optimale les ressources qui nous sont accordées.

Vous constaterez que nous avons poursuivi d'importants chantiers et accompli des actions d'envergure. Je suis très fière des progrès tangibles en matière de développement de la culture dans les régions, de rayonnement accru pour nos artistes à l'étranger ainsi que de l'élaboration de stratégies de relance pour tous les milieux de la création au Québec.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier tous les membres du personnel du Ministère pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, which reads "Nathalie Verge". The signature is fluid and cursive.

La sous-ministre,
Nathalie Verge

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES | 3 |
| RAPPORT DE VALIDATION | 5 |
| L'ORGANISATION | 7 |
| 1.1 L'organisation en bref | 7 |
| 1.2 Faits saillants | 8 |
| LES RÉSULTATS | 15 |
| 2.1 Plan stratégique | 15 |
| 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens | 24 |
| LES RESSOURCES UTILISÉES | 29 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines | 29 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières | 32 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles | 33 |
| AUTRES EXIGENCES | 37 |
| 4.1 Gestion et contrôle des effectifs | 37 |
| 4.2 Développement durable | 38 |
| 4.3 Occupation et vitalité des territoires | 40 |
| 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 42 |
| 4.5 Accès à l'égalité en emploi | 43 |
| 4.6 Allégement réglementaire et administratif | 48 |
| 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels | 49 |
| 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration | 51 |
| 4.10 Politique de financement des services publics | 52 |
| ANNEXE | 55 |
| Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 | 55 |

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 ainsi que les contrôles afférents sont objectifs, exempts d'erreurs et vérifiables.

Afin de m'appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la firme BDO a validé les explications afférentes et les résultats contenus dans le Rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et elle nous a remis un rapport favorable à cet effet.



La sous-ministre,
Nathalie Verge
Québec, septembre 2022

RAPPORT DE VALIDATION



Québec, le 22 septembre 2022

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, à l'exception de la section 4.3 « *Occupation et vitalité des territoires* » et de l'annexe « *Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020* ».

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du MCC. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 concernant le MCC, à l'exception de la section 4.3 « *Occupation et vitalité des territoires* » et de l'annexe « *Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020* », nous paraissent, tous égards importants, plausibles et cohérentes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre J. J. J.'.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP



Projet soutenu dans le cadre du Programme aide aux immobilisations.

Rénovation complète de la salle du Centre culturel Desjardins à Joliette.

© Ysabelle Forest

L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture et des communications québécoises, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Il prend position sur les grands enjeux actuels de la culture et des communications afin de défendre les intérêts du Québec en cette matière, au Canada et sur la scène internationale.

Les actions du Ministère se situent principalement dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, des médias, des télécommunications et des entreprises de communications. Ainsi, ses politiques publiques et ses programmes contribuent au développement des activités de création, d'animation, de production, de promotion, de diffusion, de formation, de recherche et de conservation ainsi qu'à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. En outre, ses interventions permettent d'affirmer l'identité culturelle québécoise, de susciter le développement de contenus culturels québécois, de favoriser l'accès et la participation de la population à la vie culturelle. Enfin, ses programmes et politiques concourent à l'harmonisation des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture et de communications à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau de 11 organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications. De plus, il assure sa présence sur le territoire québécois par l'entremise de 8 directions régionales situées dans 13 bureaux couvrant les 17 régions administratives du Québec.

Au cours de l'année 2021-2022, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures de télétravail et des moyens technologiques pour maintenir les services offerts à la clientèle ainsi qu'assurer le déploiement des programmes d'aide financière et l'application de la réglementation sous sa responsabilité.

Chiffres clés au 31 mars 2022

| Chiffre clé | Description |
|-------------|---|
| 399 | Effectif du Ministère |
| 1,068 G\$ | Dépenses du portefeuille Culture et Communications |
| 209 | Ententes de développement culturel conclues avec des municipalités et des municipalités régionales de comté |
| 175 | Bibliothèques publiques autonomes soutenues |
| 153 | Médias communautaires soutenus |
| 112 | Institutions muséales agréées et soutenues |

1.2 Faits saillants

Prolongation des mesures de soutien en contexte de pandémie

Plan de relance économique du milieu culturel

La pandémie continuant d'affecter le milieu culturel, le Plan de relance économique du milieu culturel est bonifié au printemps 2021 de plus de 300 M\$, après avoir été instauré par le Ministère et ses sociétés d'État au printemps 2020. Au courant de l'exercice financier 2021-2022, des sommes supplémentaires d'environ 75 M\$ sont annoncées pour assurer le soutien et la relance du milieu culturel.

Notamment, le Plan prolonge l'aide au fonctionnement de quelque 400 organismes soutenus par le Ministère, totalisant 11,4 M\$. De plus, grâce à une bonification de 5 M\$ fournie à la Fondation des artistes du Québec, le Fonds d'urgence pour les artistes et travailleurs culturels des arts de la scène permet d'offrir 2492 dons aux artistes, artisans, artisanes, travailleuses et travailleurs culturels aux prises avec des difficultés financières découlant de la situation pandémique.

Par ailleurs, le Ministère poursuit ses efforts pour soutenir des initiatives collectives de promotion et des activités d'envergure, participant ainsi à la reconnaissance et à la valorisation de la culture québécoise. En 2021-2022, 5 projets majeurs sont financés, représentant un engagement de près de 8 M\$ dans différents domaines de la culture. En outre, le programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise est lancé, finançant, grâce à une enveloppe de 6,3 M\$, 5 importants projets de promotion collective ainsi que 9 projets de développement et de production d'activités d'envergure.



Visuel créé pour le soutien du milieu culturel et des communications dans le cadre de la poursuite du Plan de relance économique.

© Ministère de la Culture et des Communications

Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier

Loi sur le patrimoine culturel

Le 1^{er} avril 2021 entrent en vigueur les nouvelles dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* telles qu'elles ont été introduites par le projet de loi numéro 69.

Plan d'action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier

Le Ministère dresse un bilan positif des actions réalisées dans le cadre du Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec : sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier, lancé en octobre 2020. Il concentre ses premières actions sur la mise en œuvre de modifications législatives avec notamment la création de la table des partenaires en patrimoine et la mise en application des dispositions relatives au recours en révision des décisions d'autorisation de travaux. Les actions à réaliser de manière progressive d'ici 2025 visent à renforcer le soutien du Ministère aux citoyennes et citoyens, au milieu municipal de même qu'aux différents intervenants en patrimoine.

Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

Le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, qui existe depuis 2019, est l'un des véhicules dont dispose le Ministère pour assumer pleinement ses responsabilités en matière de patrimoine. Durant l'année 2021-2022, le gouvernement du Québec bonifie de 47,6 M\$ cette enveloppe financière afin d'outiller les citoyens et les citoyennes, les villes, les municipalités locales et les municipalités régionales de comté pour la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine immobilier à la grandeur du Québec. Le 4 mars 2022, le Ministère annonce un soutien de plus de 34,4 M\$ à 28 municipalités régionales de comté et à 26 municipalités locales pour des ententes en restauration et l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier localisés dans 13 régions administratives. Un réseau national regroupant l'ensemble de ces agents est coordonné et animé par le Ministère et il vise la mutualisation des connaissances, la concertation et la cohérence des actions réalisées par les instances municipales.



Visuel créé pour l'annonce de 34,4 M\$ octroyés aux municipalités dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

© Ministère de la Culture et des Communications

Attribution de statuts juridiques en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Au cours de l'année 2021-2022, de nouveaux statuts juridiques sont attribués à 19 éléments patrimoniaux. Parmi eux, 8 biens patrimoniaux sont classés, dont l'église Saint-Mathias, le calvaire du Bas-de-Sainte-Anne, le manoir Rioux-Belzile et les archives, la collection des biens mobiliers et la collection de livres rares et anciens de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. De plus, 4 personnages, soit Antonia Nantel, Ludmilla Chiriaeff, Lawinonkie Marguerite Vincent et Louis-Joseph Papineau, ainsi que 1 lieu historique, celui de Kitcisakik, sont désignés, de même que 2 événements historiques. Ont également fait l'objet d'une désignation 3 éléments du patrimoine immatériel, soit la tradition du temps des sucres ainsi que la fabrication artisanale et le jeu d'accordéons diatoniques.



Visuel créé à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour la désignation de 3 personnages historiques.

© Ministère de la Culture et des Communications



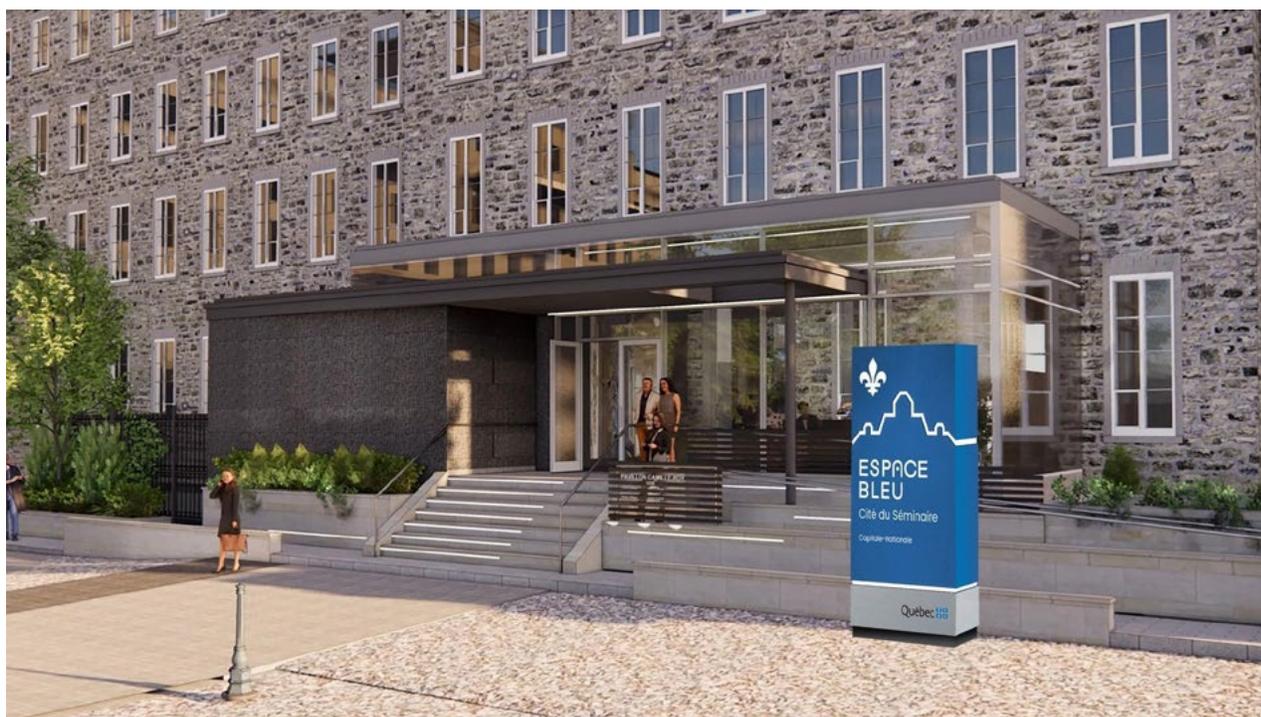
Visuel créé pour la désignation de lieu historique de Kitcisakik.

© Ministère de la Culture et des Communications

Une culture synonyme de fierté qui rayonne ici et ailleurs

Réseau des Espaces bleus¹

Le réseau des Espaces bleus, un projet bénéficiant d'une somme de 259 M\$, est dévoilé le 10 juin 2021. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi offrir un legs significatif sur les plans culturel, social et touristique en déployant des infrastructures visant la mise en valeur de la culture et de l'identité régionale. Constitué majoritairement de bâtiments patrimoniaux requalifiés et situés dans différentes régions du Québec, ce réseau vise à proposer une expérience axée notamment sur le numérique et l'expérience immersive. Son développement, qui s'inscrit en complémentarité avec l'offre locale et qui mise sur la collaboration des intervenants locaux et régionaux, est mené par le Ministère, en étroite collaboration avec le Musée de la civilisation qui sera propriétaire ainsi que maître d'œuvre des expositions permanentes et itinérantes. Au cours de l'année 2021-2022 sont présentés les Espaces bleus de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie.



Modélisation de l'entrée et de la stèle de l'Espace bleu de la Capitale-Nationale à la Cité du Séminaire.

© Musée de la civilisation

1. Ministère de la Culture et des Communications. *Espace bleu*, [En ligne], Gouvernement du Québec. [<https://www.quebec.ca/culture/espace-bleu>].

Programmation littéraire et culturelle à la Foire du livre de Francfort 2021

La programmation littéraire et culturelle du Québec se taille une place fort enviable à la Foire du livre de Francfort qui se déroule du 20 au 24 octobre 2021, au cours de laquelle le Canada est invité d'honneur pour une deuxième année consécutive. Parmi les 54 auteurs canadiens sélectionnés figurent près de 20 auteurs et auteurs québécois dont le talent et la créativité sont mis en lumière. Depuis 2018, 1,5 M\$ est fourni par le Ministère en vue de la réalisation de plus de 120 activités mettant le Québec en valeur dans les secteurs de la littérature, du théâtre, de la danse, du cinéma, de la musique ainsi que des arts visuels et numériques.



Vitrine de livres québécois à la Foire de livre de Francfort en octobre 2021, où le Canada était à l'honneur. Projet soutenu par la Société de développement des entreprises culturelles.

© Antenne du Québec à Berlin

Ententes de développement culturel

En 2021-2022, une somme totale de 2,4 M\$ est annoncée pour 25 municipalités locales et municipalités régionales de comté dans le cadre de la signature des ententes de développement culturel. Cela porte à 209 le nombre d'ententes conclues pour l'exercice 2020-2023, contribuant ainsi à la vitalité de la culture en région.

Ententes avec les communautés autochtones

Le Ministère met en œuvre différents programmes visant spécifiquement à soutenir le développement culturel des Premières Nations et des Inuits. En 2021-2022, la somme totale versée est de 4,6 M\$. Les ententes de partenariat demeurent l'outil de prédilection pour participer à l'essor des cultures en contribuant à la réalisation d'actions structurantes qui touchent l'ensemble des communautés d'une nation. En 2021-2022, plusieurs nouvelles ententes triennales de développement culturel sont conclues avec plusieurs communautés autochtones; d'autres sont également bonifiées et prolongées de 1 année. De plus, le Ministère contribue à l'embauche de 25 agents et agentes de développement culturel et soutient 29 projets, 17 radios autochtones locales et 3 sociétés de communication.

L'espace Riopelle au Musée national des beaux-arts du Québec²

Le 2 décembre 2021 est annoncée la construction d'un nouveau pavillon au Musée national des beaux-arts du Québec dédié au célèbre peintre québécois Jean-Paul Riopelle, pour une somme de 20 M\$. Le gouvernement du Québec, la Fondation Jean-Paul Riopelle et ses fondateurs ainsi que le Musée et sa fondation s'unissent pour concevoir un partenariat inédit visant à doter le Québec d'une vitrine internationale en hommage à Riopelle. Legs ultime des célébrations de son centenaire, le nouvel édifice abritera la plus grande collection publique de ses œuvres.

Campagne gouvernementale Choisissons la culture québécoise

Afin de stimuler la relance économique en culture, le Ministère diffuse une vaste campagne de promotion de la culture, intitulée Choisissons la culture québécoise, du 21 août au 23 septembre 2021. Avec les objectifs d'inciter les Québécoises et les Québécois à choisir des œuvres et des produits culturels québécois et à fréquenter les lieux culturels sur le territoire, la campagne met en scène des artistes issus de différents secteurs de la culture et prêts à faire vibrer d'émotions le Québec.



Visuel créé dans le cadre de la campagne Choisissons la culture québécoise.

© Ministère de la Culture et des Communications

Annnonce d'une contribution financière pour alimenter le catalogue de la plateforme TV5MONDEplus

Dans le cadre de la réunion des hauts fonctionnaires responsables de TV5 qui se tient les 9 et 10 décembre 2021, le Ministère, conjointement avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, annonce un financement de 1,6 M\$ sur 3 ans pour la libération de droits d'émissions québécoises destinées à être présentées sur la plateforme TV5MONDEplus. Celle-ci offre la possibilité d'accroître la découvrabilité des productions audiovisuelles québécoises.

2. Ministère de la Culture et des Communications. (2021, 2 décembre). *Musée national des beaux-arts du Québec - 20 M\$ pour la création de l'Espace Riopelle*. Repéré au www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/musee-national-des-beaux-arts-du-quebec-20-m-pour-la-creation-de-lespace-riopelle-36682.



Projet Maîtres des traditions vivantes soutenu dans le cadre du programme Aide aux projets, volet Accueil.

Antoine Pelletier, menuisier d'art et Maître de traditions vivantes nommé par le Conseil québécois du patrimoine vivant, dans l'atelier familial de Saint-Liboire.

LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

En mars 2022, le ministère de la Culture et des Communications a révisé le Plan stratégique 2019-2023 afin de retirer l'objectif 3.1 : Établir une vision globale du secteur des médias et des communications. Considérant le contexte lié à la situation sanitaire, qui accentue le rythme d'évolution du secteur des médias et des communications, et le fait qu'il y a eu de nombreuses consultations concernant la culture et les communications au cours des dernières années, les efforts du Ministère se sont concentrés sur l'aide aux médias d'information.

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

| Objectif | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Page |
|---|---|-----------------|--------------------|------|
| 1.1 Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique | Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique | 60 % | 60 % Atteinte | 17 |
| 1.2 Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger | Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises | 7 % | 70 % Dépassée | 17 |
| 1.3 Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions | Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises | 17 | 7 Non atteinte | 18 |

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

| Objectif | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Page |
|--|--|-----------------|---------------------|------|
| 2.1 Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale | Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale | 30 % | 0 % Non atteinte | 19 |
| 2.2 Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire | Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire | 30 % | 38 % Dépassée | 20 |
| 2.3 Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux | Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalués d'un soutien pour la requalification | 7 % | 24,5 % Dépassée | 20 |
| 2.4 Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier | Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier | 25 % | 40,5 % Dépassée | 21 |

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

| Objectif | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Page |
|--|--|-------------------|--------------------|------|
| 3.1 Établir une vision globale du secteur des médias et des communications | Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications | Politique adoptée | Non atteinte | 22 |
| 3.2 Contribuer à la pérennité des médias d'information | Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite | 40 % | 56 % Dépassée | 23 |

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIF 1.1 : FACILITER LA DÉCOUVRABILITÉ DES PRODUITS CULTURELS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère élabore une norme pour décrire les contenus culturels propres aux secteurs de la musique, de l'audiovisuel, du livre, des arts de la scène ainsi que du patrimoine. La description normalisée des contenus est établie avec la collaboration du réseau des organismes culturels et de certaines sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications. Les travaux y étant rattachés se réaliseront de façon progressive, pour les 5 secteurs visés, au cours de la période 2019-2023.

Indicateur 1 : Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique

(Mesure de départ : 0 parmi les 5 secteurs)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|--------------------|------------------------|--------------------|------------|
| Cible | 20 % | 40 % | 60 % | 80 % |
| Résultat | 20 % (Atteinte) | 20 % (Non atteinte) | 60 % (Atteinte) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La situation en lien avec la pandémie de COVID-19 s'étant améliorée, il a été possible pour le Ministère de relancer les différents chantiers.

OBJECTIF 1.2 : FACILITER L'EXPORTATION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES À L'ÉTRANGER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère mise notamment sur son soutien à la participation des créateurs, des créatrices, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotion de la culture québécoise hors Québec pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Les grands marchés ciblés sont l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Brésil, l'Asie et l'Afrique. Il est prévu d'accroître le soutien aux activités promotionnelles sur ces territoires durant les 4 années du Plan stratégique.

Indicateur 2 : Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 60 projets en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------|
| Cible | 2 % | 5 % | 7 % | 10 % |
| Résultat | 58 % (Atteinte) | 0 % (Non atteinte) | 70 % (Atteinte) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, ce sont 102 activités contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises qui ont pu être financées par le Ministère. Il y a eu 81 vitrines et présences collectives québécoises qui se sont déroulées dans une quinzaine de pays, et 21 festivals québécois qui ont accueilli des programmeurs et diffuseurs hors Québec, présenté des œuvres québécoises et organisé des rencontres professionnelles, notamment sur les plateformes numériques. La cible était de 64 projets en 2021-2022.

Le grand nombre de vitrines est attribuable notamment à la participation du Québec à la plus grande foire de vente de droits d'édition, la Foire du livre de Francfort, qui s'est tenue du 20 au 24 octobre 2021. Le Québec a su tirer profit de cette participation en créant des occasions de mise en valeur de la création québécoise dans les secteurs littéraire et culturel. Son implication à cet événement a entraîné un très grand nombre d'activités tout au long de l'année.

OBJECTIF 1.3 : SOUTENIR LA DIFFUSION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

Contexte lié à l'objectif : Les réseaux de diffusion des productions culturelles québécoises sont diversifiés et présents sur l'ensemble du territoire : salles de spectacles, salles de cinéma, festivals, musées, galeries d'art, bibliothèques publiques, librairies, salons du livre ou des métiers d'art, etc. Considérant la qualité et la nature des œuvres créées au Québec, le Ministère entend appuyer davantage leur diffusion en appliquant de nouvelles mesures se déclinant en certaines actions spécifiques menées par ses directions régionales.

Indicateur 3 : Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 0 nouvelle initiative)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|------------------|------------------|---------------------|-----------------|
| Cible | 17 | 17 | 17 | 17 (total : 68) |
| Résultat | 21 (Atteinte) | 17 (Atteinte) | 7 (Non atteinte) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'exercice 2021-2022, certains critères permettant de déterminer les initiatives soutenues dans le cadre de cet objectif ont été révisés. Notamment, les critères touchant les lieux de diffusion ciblés dans le décompte des initiatives ont été resserrés en comptant les lieux soutenus par le Ministère. Ce changement dans la manière de répertorier les initiatives a certainement eu un effet à la baisse sur la cible.

Il importe toutefois de nuancer en précisant que, si le nombre absolu d'initiatives soutenues répondant aux critères de l'objectif a diminué (passant de 17 à 7), les sommes allouées ont également diminué (passant de 85 000 \$ en 2020-2021 à 77 100 \$ en 2021-2022). Les sommes versées dans le soutien des initiatives proviennent de différents programmes du Ministère.

ENJEU 2 : L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE COMME VÉHICULE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIF 2.1 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE

Contexte lié à l'objectif : Afin d'assurer la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État et de mettre en œuvre des mesures incitatives auprès de promoteurs de projets qu'il subventionne, le Ministère est en train d'élaborer la Stratégie québécoise de l'architecture avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes. Cette stratégie a pour objectif d'encourager les pratiques architecturales exemplaires. Le Plan d'action gouvernemental en architecture 2021-2026 aura une portée plus longue que celle du Plan stratégique; aussi la cible établie pour 2022-2023 n'est pas finale.

Indicateur 4 : Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale

(Mesure de départ : 67 ministères et organismes indiqués dans la Stratégie québécoise de l'architecture)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| Cible | 2 % | 5 % | 30 % | 55 % |
| Résultat | 0 % (Non atteinte) | 0 % (Non atteinte) | 0 % (Non atteinte) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les travaux entourant la Stratégie québécoise de l'architecture, après avoir été suspendus de mars 2020 à juin 2021 en raison de la COVID-19, ont repris au cours de l'automne 2021. Ainsi, le 3 novembre 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que la ministre de la Culture et des Communications ont annoncé la mise en commun des travaux menés depuis plusieurs mois pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires et de la Stratégie québécoise de l'architecture, afin de fusionner les 2 contenus dans un même document et ainsi d'élaborer conjointement la toute première Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Les travaux ont donc commencé et se sont poursuivis en vue de diffuser une politique au printemps 2022.

OBJECTIF 2.2 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DE SON TERRITOIRE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère appuie le milieu municipal dans ses démarches d'aménagement culturel du territoire par l'entremise des ententes de développement culturel. Les municipalités peuvent ainsi obtenir de l'aide financière, dans le cadre d'un projet d'aménagement culturel du territoire, pour établir notamment un diagnostic sur les composantes culturelles de leur territoire et soutenir la participation de la population à ce type de projet. L'entente de développement culturel constitue donc une solution intéressante pour appuyer le développement durable des territoires par la culture, et ce, dans le respect des compétences municipales en matière de gouvernance de proximité.

Indicateur 5 : Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire

(Mesure de départ : 101 entités, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|----------------------|--------------------|--------------------|------------|
| Cible | 5 % | 15 % | 30 % | 45 % |
| Résultat | 17,8 % (Dépassée) | 25 % (Dépassée) | 38 % (Dépassée) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, 38 % des MRC ainsi que des villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC ont conclu une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire dans le cadre du Programme Aide aux initiatives de partenariat. La valeur de référence est 101, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC.

OBJECTIF 2.3 : FAVORISER LE CHANGEMENT DE VOCATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX EXCÉDENTAIRES À CARACTÈRE RELIGIEUX

Contexte lié à l'objectif : Les immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux posent de nombreux défis pour leurs propriétaires et les communautés qui, à défaut de ressources, voient l'état de ces immeubles se dégrader. Le changement de vocation de ces édifices constitue un moyen pour les préserver et leur donner une nouvelle fonction dans la collectivité. Afin de favoriser ce changement de vocation, le Ministère accompagne les porteurs de projets en les outillant et en les soutenant financièrement dans leurs travaux de requalification, sur la base d'un état de situation de ces immeubles qu'il a réalisé en 2019-2020.

Indicateur 6 : Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalués d'un soutien pour la requalification

(Mesure de départ : 233 lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles pour la requalification au 31 mars 2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------------|-----------------------|-----------------------------------|----------------------|------------|
| Cible | 2 % | 4 % | 7 % | 10 % |
| Résultat | 0 % (Non atteinte) | 17,2 % (Dépassée) ³ | 24,5 % (Dépassée) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le Programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux a été mis en œuvre en 2019-2020. Avec 24,5 % des lieux de culte admissibles dont le propriétaire s'est prévalu du programme, la cible cumulative de 7 % au 31 mars 2022 est largement dépassée.

OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère a mis sur pied le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier⁴ afin d'appuyer les municipalités régionales de comté et les municipalités locales dans la préservation du patrimoine culturel immobilier sur leur territoire. Ce programme encourage la conclusion d'ententes avec le Ministère qui permettent le cofinancement de restaurations du patrimoine immobilier ainsi que l'embauche de ressources spécialisées en patrimoine.

Indicateur 7 : Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

(Mesure de départ : 101 MRC)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------------|-----------------------|--------------------|----------------------|------------|
| Cible | 15 % | 20 % | 25 % | 30 % |
| Résultat | 0 % (Non atteinte) | 37 % (Dépassée) | 40,5 % (Dépassée) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le 4 mars 2022, 82 ententes de soutien financier pour 56 municipalités ont été annoncées dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et permettent de joindre plus de 35 % des 101 MRC du Québec, soit 36 MRC et 5 villes-MRC.

3. La donnée diffère de celle présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021, puisqu'au moment de sa rédaction, les données sur l'utilisation des sommes n'étaient pas toutes disponibles, les annonces ayant été faites en 2 temps en 2020-2021.

4. Le Programme a été mis sur pied en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ENJEU 3 : LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

En mars 2022, le Ministère a révisé le Plan stratégique 2019-2023 en y apportant la modification suivante :

Au sujet de l'orientation 3 (Soutenir la transformation du secteur des communications), l'objectif 3.1 : Établir une vision globale du secteur des médias et des communications a été retiré. Considérant le contexte lié à la situation sanitaire, qui accentue le rythme d'évolution du secteur des médias et des communications, et le fait qu'il y a eu de nombreuses consultations concernant la culture et les communications au cours des dernières années, les efforts du Ministère se sont concentrés sur l'aide aux médias d'information.

OBJECTIF 3.1 : ÉTABLIR UNE VISION GLOBALE DU SECTEUR DES MÉDIAS ET DES COMMUNICATIONS

Contexte lié à l'objectif : Le Québec déploie de nombreux efforts pour défendre les intérêts du milieu des communications auprès du gouvernement fédéral. Cette approche est compréhensible et pertinente, puisque la réglementation des entreprises de radiodiffusion et de télécommunications relève de ce dernier et est appelée à être modifiée. Cependant, la situation évolue rapidement dans l'espace numérique. Aussi, tous les leviers du Québec doivent désormais être activés pour aider le secteur des communications qui est touché par des mutations profondes. Il est donc primordial d'établir une vision et des orientations qui incluent tous les outils à la disposition du Québec pour intervenir dans ce secteur.

Indicateur 8 : Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications

(Mesure de départ : Sans objet)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|-------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| Cible | Préparation des consultations | Consultations terminées | Politique adoptée | Politique mise en œuvre |
| Résultat | Amorcée (Non atteinte) | Non atteinte | Non atteinte | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La pandémie de COVID-19 a accentué le rythme d'évolution du secteur des médias et des communications, ce qui rend très difficile l'exercice d'établir une vision à long terme. Le Ministère a donc interrompu les travaux concernant l'élaboration d'une politique des médias et des communications. Il continuera néanmoins d'appuyer le secteur des médias et des communications qui joue plusieurs rôles essentiels pour la société québécoise.

OBJECTIF 3.2 : CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DES MÉDIAS D'INFORMATION

Contexte lié à l'objectif : Les mesures d'aide financière directe ou indirecte visent à soutenir temporairement les médias dans la poursuite de leur mission et la recherche de nouveaux modèles d'affaires qui leur permettront d'assurer leur viabilité à plus long terme. Parallèlement à ces aides financières, d'autres mesures ont pour finalité de valoriser l'information et le traitement journalistique des nouvelles ainsi que l'accessibilité du public à l'information.

Indicateur 9 : Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

(Mesure de départ : 68 entreprises de presse écrite admissibles)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------|--------------------|--------------------|--------------------|------------|
| Cible | 20 % | 30 % | 40 % | 50 % |
| Résultat | 35 % (Dépassée) | 47 % (Dépassée) | 56 % (Dépassée) | Sans objet |

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Durant l'année, 2 appels de projets ont été lancés pour le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite. Ainsi, 24 projets ont été soutenus en 2021-2022. Les projets soumis provenaient de 22 entreprises différentes et de 2 organismes de regroupement, dont 7 entreprises pour une première fois, ce qui a permis de dépasser encore la cible fixée pour l'année 2021-2022.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction des services aux entreprises et du classement des films a maintenu, quant à elle, un service continu d'assistance à la clientèle par courriel, de 8 h 30 à 16 h 30, 3 jours par semaine et en présentiel 2 jours par semaine au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Quant aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca, elles ont obtenu une réponse ou un accusé de réception dans un délai de 24 heures d'ouverture suivant la réception de la demande.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments dans lesquels sont logés les locaux administratifs occupés par le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est quant à lui responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux et adapte les espaces de travail existants lorsque les conditions spécifiques d'un ou d'une membre de son personnel le requièrent.

Lorsque de nouveaux locaux sont aménagés pour le compte du Ministère, ce dernier collabore auprès de la SQI à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement afin de s'assurer que les professionnelles et professionnels mandatés respectent l'entièreté de la réglementation applicable en cette matière.

De même, le Ministère demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées, qu'elles soient des employées ou des visiteuses du Ministère, dans les bâtiments où sont logés ses bureaux administratifs. Les problèmes constatés sont signalés à la SQI.

Traitement des demandes

La clientèle du Ministère a eu accès au système di@pason. Ce service a été accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère, à l'exception des interruptions planifiées ou non pour la maintenance du système. C'est un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement.

Sommaire des résultats des engagements de cibles

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la Déclaration | Résultat 2020-2021 | Résultat 2021-2022 |
|--|--|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Demande d'aide financière | | | | |
| Nous répondons à toute demande d'inscription dans di@pason. | Délai moyen par jour ouvrable suivant la réception de la demande | 2 jours | 1,1 | 1,6 |
| Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason. | Délai moyen en jours ouvrables | 10 jours | 9,4 | 6,1 |

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la Déclaration | Résultat 2020-2021 | Résultat 2021-2022 |
|---|--------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur | | | | |
| Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande. | Délai moyen en jours ouvrables | 30 jours | 13,5 | 10,8 |

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la Déclaration | Résultat 2020-2021 | Résultat 2021-2022 |
|---|--------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Demande relative à la délivrance et/ou au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo | | | | |
| Nous délivrons un nouveau permis. | Délai moyen en jours ouvrables | 1 jour | 1,2 | 1,2 |
| Nous renouvelons un permis. | Délai moyen en jours ouvrables | 2 jours | 12 | 1 |
| Nous délivrons un certificat de dépôt. | Délai moyen en jours ouvrables | 3 jours | 1,1 | 1,1 |

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la Déclaration | Résultat 2020-2021 | Résultat 2021-2022 |
|--|--------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Demande relative au classement des films | | | | |
| Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé | | | | |
| Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public. | Délai moyen en jours ouvrables | 1 jour | 1 | 1 |
| Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat. | Délai moyen en jours ouvrables | 3 jours | 1,5 | 1,1 |
| Si le film n'a jamais été classé par le Ministère, ou précédemment la Régie du cinéma, et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement | | | | |
| Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public. | Délai moyen en jours ouvrables | 10 jours | 3,4 | 3,5 |
| Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt. | Délai moyen en jours ouvrables | 10 jours | 7,6 | 9,6 |

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la Déclaration | Résultat 2020-2021 | Résultat 2021-2022 |
|---|---|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie | | | | |
| Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> . | Délai moyen en jours ouvrables suivant la décision du ministre | 10 jours | 1 | 1,6 ⁵ |
| Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision. | Délai moyen en jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise | 15 jours | 11,8 | 9,6 |

5. La date de transmission de la décision n'a pas été consignée dans le système de gestion des demandes d'autorisation pour 55 demandes traitées au cours de l'année. Le calcul du délai moyen de réponse ne prend donc pas en compte ces demandes.

Traitement des plaintes

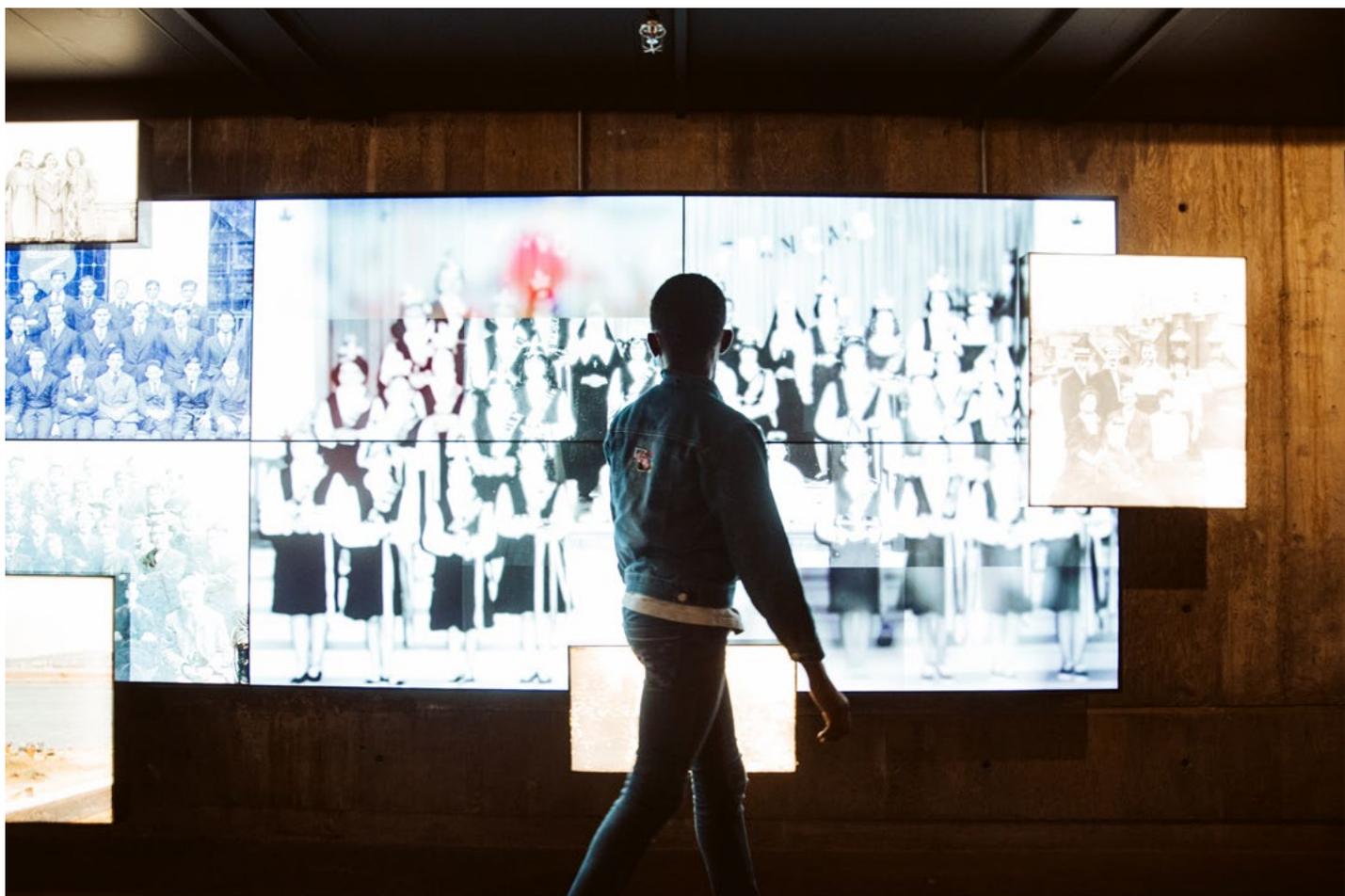
Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

| Type de plainte | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Plaintes fondées | 0 | 0 | 1 |
| Plaintes non fondées | 0 | 3 | 5 |
| Plaintes redirigées vers d'autres organisations | 8 | 4 | 6 |
| Total | 8 | 7 | 12 |

En 2021-2022, 8 plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. Les 8 visaient des tiers, dont 3 étaient relatives à l'un des organismes sous la responsabilité du ministre.

Le délai de traitement des plaintes recevables est de 20 jours ouvrables, comme le stipule la Politique ministérielle de gestion des plaintes du Ministère.

Le Ministère a également traité 12 correspondances contenant des suggestions ou des commentaires, dont 3 au sujet de la diffusion en public ou du classement des films.



Initiative financée dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales.

Archéo du futur. Projet développé et présenté par Pointe-à-Callière et le Musée Marguerite-Bourgeoys.

© Ariane Bergeron, Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal

LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2022, le ministère de la Culture et des Communications comptait un effectif de 399 personnes (366 ayant un statut régulier et 33, un statut occasionnel), dont 4 personnes en préretraite.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs ainsi que des étudiants, des étudiantes et des stagiaires

| Secteur d'activité | 2021-2022 | 2020-2021 | Écart |
|---|------------|------------|-----------|
| Bureau de la sous-ministre | 12 | 15 | -3 |
| Direction générale de l'administration et des immobilisations | 81 | 78 | 3 |
| Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine | 209 | 190 | 19 |
| Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État | 81 | 80 | 1 |
| Secrétariat à la promotion de la culture québécoise | 16 | 8 | 8 |
| Total | 399 | 371 | 28 |

Formation et perfectionnement du personnel

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2021 est de 377 982 \$, soit 1,2 % de la masse salariale. La dépense inclut le coût direct, le coût indirect de la formation et le salaire des personnes formées.

Malgré le contexte de la pandémie, le Ministère a maintenu sa programmation ministérielle d'activités de développement des compétences, majoritairement sous forme virtuelle, dans le cadre du Plan d'action en ressources humaines 2018-2021. De plus, le nouveau plan d'action de 2022-2025 permettra au Ministère de multiplier les options offertes aux membres du personnel afin d'enrichir leurs connaissances et de poursuivre le développement de leurs compétences.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité⁶

| Champ d'activité | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Développement des compétences | 231 730,99 \$ | 116 018,02 \$ |
| Acquisition des habiletés de gestion | 34 920,28 \$ | 15 891,81 \$ |
| Acquisition de nouvelles connaissances technologiques | 44 157,48 \$ | 12 030,02 \$ |
| Soutien aux études et au cheminement de carrière | 52 176,29 \$ | 32 252,88 \$ |
| Autres activités de formation | 14 997,11 \$ | 1 985,28 \$ |

Évolution des dépenses en formation

| Répartition des dépenses en formation | 2021 | 2020 |
|---|------------|------------|
| Proportion de la masse salariale ⁷ | 1,2 % | 0,6 % |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | - | - |
| Cadre | 1,8 | 1,4 |
| Professionnel ou professionnelle | 2,4 | 1,2 |
| Fonctionnaire | 2,1 | 1,1 |
| Total | 2,1 | 1,2 |
| Somme allouée par personne | 936,97 \$ | 488,63 \$ |

6. Le calcul de la proportion de la masse salariale consacrée à la formation inclut les titulaires d'emplois supérieurs, le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que les étudiants, étudiantes et stagiaires.

7. *Idem.*

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant l'année financière, et le nombre moyen d'employés et d'employées au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté des employés, notamment les situations où ceux-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

| | 2021-2022 ⁸ | 2020-2021 ⁹ | 2019-2020 |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| Taux de départ volontaire (%) | 17,2 | 10,2 | 10,9 |

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

| | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés et d'employées du personnel régulier ayant pris leur retraite | 20 | 12 | 11 |

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022 |
|--|--|
| 19 | 8 |

8. Donnée basée sur une projection annuelle. Elle sera révisée dans le prochain rapport annuel.

9. Donnée révisée, car celle publiée dans le Rapport annuel 2020-2021 était basée sur une projection.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses probables de 2021-2022 s'établissent à 1068 M\$, ce qui représente une augmentation de 207,6 M\$ par rapport au budget de dépenses initial de 2021-2022 et une diminution de 44,5 M\$ par rapport aux dépenses réelles de 2020-2021.

Ces variations s'expliquent essentiellement par l'effet du changement d'application de la norme sur les paiements de transfert ainsi que par l'adaptation, chaque année, des mesures du Plan de relance économique du milieu culturel en fonction des besoins réels du milieu. En effet, depuis le début de la pandémie, plusieurs aides temporaires ont été apportées par le Ministère pour soutenir et accompagner les organismes, les artistes, les artisanes et les artisans dans le contexte de crise sanitaire.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité | Budget de dépenses 2021-2022 ¹⁰ (000 \$) | Dépenses prévues au 31 mars 2022 ¹¹ (000 \$) | Écart (000 \$) (3) = (2) — (1) | Variation (%) | Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021 ¹² |
|---|--|--|--------------------------------------|------------------|--|
| Direction, administration et soutien à la mission | 68 320,7 | 75 772,7 | 7452,0 | 10,9 % | 24 405 |
| Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine ¹³ | 792 039,2 | 992 230,3 | 200 191,1 | 25,3 % | 1 088 051 |
| TOTAL | 860 359,9 | 1 068 003 | 207 643,1 | 24,1 % | 1 112 456 |

10. Dont 189,9 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

11. Dont 237,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

12. Cette dépense pourrait être revue à la baisse, à la suite de la comptabilisation de l'effet de la modification d'application de la norme sur les paiements de transfert par le Contrôleur des finances.

13. Le budget des dépenses inclut les subventions versées aux sociétés d'État relevant du portefeuille Culture et Communications.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le Ministère a établi un plan directeur en ressources informationnelles pour la période de 2018-2022. Ce plan directeur a été conçu en fonction de la capacité, des besoins, de la gestion de la performance et des risques organisationnels.

Contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

La contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 6,3 M\$ en 2021-2022.

Dépenses et financements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

| Type d'intervention | Financement (000 \$) | Dépense (000 \$) |
|--|-------------------------|---------------------|
| Projets¹⁴ | | |
| Migration des postes de travail et de la suite bureautique | 90,7 | 0 |
| Consolidation des centres de traitement de l'information | 402,8 | 0 |
| Office 365 et messagerie | 382,9 | 0 |
| Migration téléphonique vers les communications IP centralisées | 5,9 | 0 |
| Optimisation des activités en patrimoine | 115,6 | 0 |
| Gestion des identités et des accès | 21,8 | 0 |
| Mise en place d'un cadre de gouvernance des ressources informationnelles | 56,9 | 0 |
| Sous-total des projets | 1 076,6 | 0,0 |
| Activités¹⁵ | 1 660,2 | 3 594,8 |
| Total des projets et des activités | 2 736,8 | 3 594,8 |
| TOTAL | 6 331,6 | |

14. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-103).

15. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Description de projets réalisés ou en cours de réalisation en 2021-2022

| Projet | Description | Bénéfice |
|--|--|--|
| Migration des postes de travail et de la suite bureautique | Migration des postes de travail vers le système d'exploitation Windows 10 | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la performance et de la sécurité informatiques Convivialité de fonctionnement et d'entretien Amélioration de la prise en charge de l'infonuagique |
| Consolidation des centres de traitement de l'information | Migration des systèmes du Ministère vers l'infonuagique et le Centre de traitement informatique gouvernemental | <ul style="list-style-type: none"> Respect de l'obligation pour les ministères et les organismes de participer à ce projet gouvernemental du ministère de la Cybersécurité et du Numérique |
| Office 365 et messagerie | Modernisation des services de courrier électronique et de la suite bureautique | <ul style="list-style-type: none"> Convivialité entre le courriel, la messagerie instantanée, la gestion de l'agenda, etc. Accès en tout temps aux dernières versions bureautiques des applications Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, etc.) |
| Migration téléphonique vers les communications IP centralisées | Migration des systèmes téléphoniques actuels du Ministère vers le service gouvernemental obligatoire de téléphonie | <ul style="list-style-type: none"> Respect de l'obligation pour les ministères et les organismes de migrer vers ce service gouvernemental géré par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique Accès facilité au téléphone en mobilité (téléphones virtuels) Mise en place et maintenance clef en main |
| Optimisation des activités en patrimoine | Réalisation du dossier d'affaires sous les recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec, Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier, déposé au Ministère en juin 2020 | <ul style="list-style-type: none"> Précisions de la solution recommandée Estimation des coûts Stratégie de mise en œuvre par une preuve de concept |
| Gestion des identités et des accès | Administration des données d'identité servant au contrôle et à l'organisation des privilèges d'accès ainsi qu'à l'application des contrôles d'accès | <ul style="list-style-type: none"> Protection des actifs informationnels et des utilisateurs et utilisatrices de ces actifs Accès des bonnes personnes aux bonnes ressources au bon moment pour les bonnes raisons |
| Mise en place d'un cadre de gouvernance des ressources informationnelles | Mise en œuvre des exigences de la <i>Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles</i> | <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la gouvernance des ressources informationnelles et du numérique pour l'ensemble des activités du Ministère |



Projet soutenu dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la Ville de Rouyn-Noranda.
Le Placottoir.

AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le ministère de la Culture et des Communications a utilisé 692 120 heures rémunérées. La cible de 745 344 heures rémunérées fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée pour l'année 2021-2022.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

| Catégorie | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3] / 1826,3 |
|---|------------------------|----------------------------|---|--|
| Personnel d'encadrement | 64 450 | 71 | 64 521 | 35,3 |
| Personnel professionnel | 475 681 | 1851 | 477 532 | 261,5 |
| Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 149 607 | 461 | 150 068 | 82,2 |
| Total 2021-2022 | 689 738 | 2 383 | 692 120 | 379,0 |
| Total 2020-2021 | | | 629 818,3 | 344,9 |

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

| | Nombre | Valeur |
|--|-----------|------------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non) | 33 | 2 379 266,00 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 35 | 6 278 256,44 \$ |
| Total des contrats de service | 68 | 8 657 522,44 \$ |

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

| Action | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Atteinte de la cible |
|--|-------------------|-----------------|---------------------|----------------------|
| 1. Maintenir le nombre d'impressions à 484 187 copies avec le retour au travail en mode hybride | Nombres de copies | 484 187 copies | 291 716 impressions | Atteinte |

Depuis 2016-2017, il y a eu une diminution régulière du nombre d'impressions, très marquée cette année, principalement liée au télétravail.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

| Action | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Atteinte de la cible |
|--|---|--|--|----------------------|
| 2. Procéder à la mise à jour des outils internes de prise en compte des principes de développement durable qui doivent être utilisés lors de l'élaboration d'actions structurantes (projets de lois, règlements, politiques, stratégies, plans d'action, programmes d'aide financière) du Ministère | 2.1. Outils révisés 2.2 Publication des outils révisés sur l'intranet et annonce faite dans une manchette de l'intranet du Ministère 2.3 Rappel par courriel aux directions du Ministère de l'obligation de prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration d'actions structurantes avec le lien intranet vers le processus à suivre et les outils | 4 outils révisés et adoptés Publication et outils affichés sur l'intranet du Ministère Courriel transmis | Les outils ont été révisés, adoptés et publiés sur l'intranet. Un courriel a été transmis aux unités administratives en mars 2022. | Atteinte |

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

| Action | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Atteinte de la cible |
|---|------------------------------|-----------------|--|----------------------|
| 3. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des membres du personnel par la diffusion des webinaires en mobilité durable présentés par l'Association des Centres de gestion des déplacements du Québec | Nombre de capsules diffusées | 5 capsules | Les liens pour assister aux 5 webinaires ont été publiés sur l'intranet ainsi que 1 manchette. | Atteinte |

| Action | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Atteinte de la cible |
|---|--|---|--|----------------------|
| 4. Informer les responsables de programmes normés des principes d'écoconditionnalité et des critères d'écoresponsabilité | Tenue d'un atelier sur l'intégration de principes d'écoconditionnalité et des critères d'écoresponsabilité dans les programmes normés du Ministère | Atelier réalisé avec tous les coordonnateurs et coordonnatrices de programmes | Un atelier virtuel s'est tenu le 15 décembre 2021 avec les coordonnateurs et les coordonnatrices des programmes. | Atteinte |

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

| Action | Indicateur | Cible 2021-2022 | Résultat 2021-2022 | Atteinte de la cible |
|--|--|--|--|----------------------|
| 5. Faire la promotion de la nouvelle Carte d'accompagnement loisir (CAL), de l'AQLPH (Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées), auprès de nos organismes et sociétés d'État | Transmission, par courriel, de l'information sur la CAL à six de nos organismes et sociétés d'État et affichage sur l'intranet et le site Web du Ministère | Six courriels et affichage fait sur l'intranet et le site Web du Ministère | Les 6 courriels ont été transmis et l'affichage sur l'intranet a été effectué. | Atteinte |

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), le Ministère doit faire état dans son rapport annuel de gestion des actions réalisées au cours de l'exercice en matière d'occupation et de vitalité du territoire.

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Décentralisation | |
| <p>Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>, obtenus à la suite de l'adoption de la <i>Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i>.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2020, la Ville de Montréal a transmis son premier bilan à la suite de l'entrée en vigueur du transfert de gestion de certains actes assujétis à la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. Ce bilan a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 septembre 2021 après que la Ville a transmis un complément d'information à la demande du Ministère. Le 25 mars 2021, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi numéro 69 qui apportait des modifications à la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> et à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, loi qui a été sanctionnée le 1^{er} avril 2021. Deux rencontres ont été organisées avec la Ville les 25 et mars 2021 pour présenter les effets de ces changements sur le transfert de gestion. Une cellule opérationnelle en patrimoine de la Ville de Montréal et du Ministère a été mise sur pied le 5 novembre 2021. Son mandat est de discuter des enjeux patrimoniaux et des voies de passage possibles au bénéfice de la préservation du patrimoine montréalais. | En cours |
| <p>Mettre en œuvre l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal », et poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Négociations visant le renouvellement de l'entente triennale de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Montréal. Rencontre d'information avec des représentants de la Ville de Montréal, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec concernant d'éventuelles modifications législatives visant à améliorer la protection du patrimoine. Échanges entamés avec la Ville de Montréal en vue d'une entente de délégation concernant la Politique. <p>Aucun avancement significatif en 2021-2022.</p> | En suspens |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Mettre en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, plus particulièrement en appliquant l'entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.</p> <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> L'entente est toujours en vigueur et la Ville de Québec est désormais tout à fait autonome dans l'application de cette Politique. | Réalisée |
| <h2>Délégation</h2> | |
| <p>Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones.</p> <p>Mettre en œuvre la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui prévoit établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonification du budget disponible pour la conclusion d'ententes de développement culturel. Signature de 22 ententes (21 ententes de développement culturel et 1 entente sectorielle). Financement de 2,2 M\$. Guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale : https://arts-ville.org/guide-delaboration-dune-politique-culturelle-municipale-nouvelle-edition/, publié en septembre 2021. | Réalisée |
| <p>Mettre en œuvre l'orientation 2 du Plan d'action en patrimoine.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement du partenariat avec les municipalités : <ul style="list-style-type: none"> résultats du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (annonces du 4 mars 2022) pour des périodes de 1, 2 ou 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> 82 ententes pour 56 bénéficiaires (36 MRC, 20 municipalités, dont 5 villes-MRC), 15 régions administratives, embauche de 22 agents et agentes de développement en patrimoine immobilier. Somme du financement sur 3 ans : 34 436 876 \$: <ul style="list-style-type: none"> précision des rôles et des responsabilités du Ministère, des municipalités et des MRC. Révision et mise en œuvre de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. Production d'un plan d'action à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec, qui permet notamment : <ul style="list-style-type: none"> de préciser les rôles et les responsabilités, d'apporter un soutien adapté aux initiatives municipales, d'intégrer des orientations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine immobilier dans les outils d'aménagement et d'urbanisme, de mettre en commun les meilleures pratiques. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|--|-------------------------------------|
| Régionalisation | |
| <p>Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui consiste à tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture et en communications qui sont offerts aux organismes et aux acteurs dans toutes les régions.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la connaissance et de l'utilisation des services gouvernementaux en culture par : <ul style="list-style-type: none"> • la signature d'ententes de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec dans les 17 régions administratives, comprenant des engagements totaux de 2 887 455 \$; • l'ouverture du Répertoire culture-éducation pour bonifier l'offre culturelle dans les écoles. • Communication des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et accompagnement des acteurs en matière de développement culturel. | <p>En continu</p> <p>En continu</p> |
| <p>Mettre en œuvre la mesure 1.3 du Plan stratégique 2019-2023, qui vise à soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions.</p> <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien d'initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises. Cible annuelle définie dans le Plan stratégique 2019-2023 : 17 initiatives; 13 initiatives ont été répertoriées dans la reddition de comptes de 2021-2022, ce qui fait en sorte que la cible est atteinte à hauteur de 76 %. | <p>En cours</p> |

Les actions du Ministère en lien avec les priorités régionales sont présentées en annexe, après la présente section.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère doit faire état dans son rapport annuel de gestion des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles en 2021-2022.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022¹⁶

| Nombre de personnes occupant un poste régulier |
|--|
| 366 |

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022¹⁷

| Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire |
|----------|-------------|----------|-----------|
| 18 | 38 | 36 | 2 |

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées 2021-2022 | Nombre de membres des MVE embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) |
|-----------------|--|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|---|--|
| Régulier | 18 | 3 | 0 | 0 | 1 | 4 | 22,2 |
| Occasionnel | 38 | 4 | 0 | 2 | 0 | 6 | 15,8 |
| Étudiant | 36 | 3 | 0 | 0 | 2 | 5 | 13,9 |
| Stagiaire | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 50,0 |

16. Données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 31 mars 2022.

17. Pour assurer la comparabilité des résultats entre le Rapport annuel de gestion 2021-2022 et l'Indice de performance de l'administration publique 2021-2022, les données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 24 mars 2022 reçues du Secrétariat du Conseil du trésor ont été utilisées.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹⁸

| Statut d'emploi | 2021-2022 | 2020-2021 ¹⁹ | 2019-2020 |
|-----------------|-----------|-------------------------|-----------|
| Régulier | 22,2 % | 0,0 % | 11,8 % |
| Occasionnel | 15,8 % | 5,0 % | 13,3 % |
| Étudiant | 13,9 % | 11,4 % | 14,3 % |
| Stagiaire | 50,0 % | 0,0 % | 16,7 % |

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) dans l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année²⁰

| Groupe cible | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%) | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%) | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%) |
|-----------------------|------------------------|---|------------------------|---|------------------------|---|
| Anglophones | 3 | 0,8 | 4 | 1,1 | 4 | 1,1 |
| Autochtones | 4 | 1,1 | 4 | 1,1 | 4 | 1,1 |
| Personnes handicapées | 3 | 0,8 | 2 | 0,6 | 4 | 1,1 |

18. L'objectif d'embauche établi est un taux annuel de 25 % des employés et employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, pour hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

19. Données mises à jour en fonction des résultats publiés dans l'Indice de performance de l'administration publique 2020-2021.

20. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées correspond à 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) dans l'effectif régulier et occasionnel : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année²¹

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%) | Nombre au 31 mars 2021 ²² | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%) ²³ | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%) |
|--|------------------------|--|--------------------------------------|--|------------------------|--|
| MVE Montréal et Laval | 17 | 27,0 | 10 | 19,2 | 11 | 20,8 |
| MVE Outaouais et Montérégie | 4 | 22,2 | 4 | 28,6 | 4 | 26,7 |
| MVE Estrie, Lanaudière et Laurentides | 2 | 11,1 | 1 | 6,7 | 1 | 7,1 |
| MVE Capitale-Nationale | 20 | 7,7 | 20 | 8,0 | 19 | 7,7 |
| MVE Autres régions | 1 | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, dans l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %;
- Outaouais et Montérégie : 17 %;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Autres régions : 5 %.

21. Pour assurer la comparabilité des résultats entre le Rapport annuel de gestion 2021-2022 et l'Indice de performance de l'administration publique 2021-2022, les données provenant de la Base de données du personnel de la fonction publique au 24 mars 2022 reçues du Secrétariat du Conseil du trésor ont été utilisées.

22. Données mises à jour en fonction des résultats publiés dans l'Indice de performance de l'administration publique 2020-2021.

23. *Idem.*

Présence des membres des minorités visibles et ethniques dans l'effectif régulier et occasionnel : résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

| Groupe cible | Personnel d'encadrement (nombre) | Personnel d'encadrement (%) |
|---------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Minorités visibles et ethniques | 3 | 9,7 |

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, dans l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

| | Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total |
|--------------------------------------|----------|-------------|----------|-----------|--------|
| Nombre total de personnes embauchées | 18 | 38 | 36 | 2 | 94 |
| Nombre de femmes embauchées | 12 | 28 | 25 | 0 | 65 |
| Taux d'embauche des femmes | 66,7 % | 73,7 % | 69,4 % | 0,0 % | 69,1 % |

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022²⁴

| Groupe cible | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel | Personnel technicien | Personnel de bureau | Agentes et agents de la paix | Personnel ouvrier | Total |
|---|-------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|--------|
| Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes) | 31 | 260 | 53 | 22 | 0 | 0 | 366 |
| Nombre total de femmes | 15 | 182 | 46 | 19 | 0 | 0 | 262 |
| Taux de représentativité des femmes | 48,4 % | 70 % | 86,8 % | 86,4 % | 0,0 % | 0,0 % | 71,6 % |

24. Le personnel professionnel inclut les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les notaires, les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, les enseignants et enseignantes, les médecins et les dentistes.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Chaque année, le Ministère fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et de ses objectifs en informant l'ensemble des gestionnaires du début de la période pour soumettre des projets d'emplois et en offrant un accompagnement personnalisé s'ils désirent présenter un projet.

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

| Automne 2021 (cohorte 2022) | Automne 2020 (cohorte 2021) | Automne 2019 (cohorte 2020) |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 0 | 0 | 2 |

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

| 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|-----------|-----------|-----------|
| 0 | 0 | 1 |

Soucieux de la représentativité des personnes handicapées dans son effectif, le Ministère invite les gestionnaires responsables de l'embauche à prêter une attention particulière à leur candidature lors de l'ouverture de postes.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²⁵

Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

| Mesure ou action | Groupe cible | Nombre de personnes visées |
|--|--|----------------------------|
| Formation : Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle | Conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines | 11 |

25. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allégement réglementaire et administratif

Allégement réglementaire

Le Ministère est assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif. À cet effet, il rend compte annuellement de ses réalisations en matière d'allégement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises dans son rapport annuel de gestion (article 30 de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif).

En 2021-2022, il n'y a pas eu de loi ni de règlement révisé à la suite des travaux du comité de révision interne; toutefois, une sélection de règlements à évaluer, fondée sur les priorités ministérielles, a été faite et a donné lieu à une réduction du fardeau pour certaines entreprises.

Loi sur le cinéma

Ainsi, la mesure 4 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allégement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail, qui consistait à moderniser certaines modalités en ce qui a trait aux permis de commerçant de détail de matériel vidéo, a été réalisée. Pour ce faire, l'article 34 du Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo a été amendé et le Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma a été modifié. Ceci a permis de mettre fin à l'obligation des titulaires d'un permis de commerçant au détail de matériel vidéo de placer leur permis, sous forme de papier ou de carton, à la vue du public.

Loi sur le patrimoine culturel

Le projet de loi omnibus numéro 103, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allégement du fardeau administratif*, a modifié la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (2021, chapitre 10). Celle-ci permet désormais au ministre responsable de la culture de réduire le délai de 90 jours qu'une municipalité doit respecter avant de délivrer un permis de démolition d'un immeuble datant d'avant 1940. Bien que cette réduction de délai ne touche pas directement une entreprise au sens de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif, le fait que la Municipalité puisse agir plus rapidement se répercutera sur certains types d'entreprises, par exemple les promoteurs immobiliers, les entrepreneurs en construction ou en excavation, les architectes, dont les travaux pourront être amorcés plus tôt.

Allègement administratif

Loi sur le cinéma

La mesure 2 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 dans le secteur du commerce de détail, sous la coordination du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaire du ministère de l'Économie et de l'Innovation, a été réalisée. Celle-ci consistait à participer au comité interministériel pour déterminer et mettre en œuvre, en collaboration avec les représentants du commerce de détail, des pistes de solution permettant d'aplanir les irritants identifiés par les détaillants, telles que :

- gérer plusieurs points de vente sur un même formulaire;
- combiner les dates de renouvellement en une seule date;
- mettre fin aux formulaires de renouvellement de permis en utilisant le formulaire d'inscription seulement;
- faire un paiement unique pour l'ensemble des droits et permis.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, une version préliminaire du Plan de réduction du fardeau administratif a été déposée au Bureau. Ce plan vise une diminution de 10 % du nombre de formalités administratives, de 15 % du volume de ces formalités et de 20 % de leur coût.

Dans le cadre du Plan de réduction des délais d'émission des permis et des autorisations (mesure 47 du Plan d'action 2020-2025), le Ministère a déposé l'inventaire des permis et autres autorisations sous sa responsabilité ainsi que les délais associés à l'émission de ceux-ci.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

| | |
|---------------------------------|-----|
| Nombre total de demandes reçues | 379 |
|---------------------------------|-----|

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| Délai de traitement | Demande d'accès à des documents administratifs | Demande d'accès à des renseignements personnels | Rectification |
|-----------------------------------|--|---|---------------|
| 0 à 20 jours | 290 | 3 | 0 |
| 21 à 30 jours | 61 | 1 | 0 |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 24 | 0 | 0 |
| Total | 375 | 4 | 0 |

Des 24 demandes d'accès à des documents administratifs, 12 ont eu un traitement supérieur à 31 jours en raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19. En effet, les documents visés par les demandes étaient détenus uniquement en version papier et, en raison des consignes de télétravail, le personnel du Ministère ne pouvait pas y avoir accès dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents administratifs et sur la protection des renseignements personnels*.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| Décision rendue | Demande d'accès à des documents administratifs | Demande d'accès à des renseignements personnels | Rectification | Disposition de la <i>Loi</i> invoquée |
|------------------------|--|---|---------------|--|
| Acceptée (entièrement) | 25 | 0 | 0 | s. o. |
| Partiellement acceptée | 68 | 1 | 0 | 1, 9, 13, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30.1, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 et 88 Articles 5 et 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> Article 58.1 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> |
| Refusée (entièrement) | 19 | 0 | 0 | 9, 13, 14, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 et 88 Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> Privilège relatif au litige |
| Autres | 263 | 2 | 0 | 1, 13, 15 et 48 2 demandes annulées |

Mesures d'accommodement et avis de révision

| | |
|--|---|
| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | 0 |
| Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information | 2 |

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

| Question | Réponse |
|--|---|
| Avez-vous un ou une mandataire? | Oui |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle? | 50 ou plus |
| Avez-vous un comité permanent? | Oui |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? | Oui |
| Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : | 2 |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? | Oui |
| Si oui, expliquez lesquelles : | Mise à jour de la section intranet, mention lors des rencontres avec chaque nouveau gestionnaire arrivé au Ministère et article sur les membres du comité permanent et le mandataire dans le bulletin ministériel |

Statut de la politique linguistique institutionnelle

| Question | Réponse |
|--|--------------|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? | Oui |
| Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : | 26 juin 2013 |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? | Oui |
| Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : | 22 mars 2021 |

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

| Question | Réponse |
|---|---|
| Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? | Oui |
| Si oui, expliquez lesquelles : | Mise à jour du document de questions et de réponses dans l'intranet, courriel aux gestionnaires, courriel à tout le personnel par diffuseur interne et manchettes dans l'intranet |
| Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous de tenir pour la faire connaître et former votre personnel quant à son application? | Sans objet |

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

L'action 1.1.3. Mettre en œuvre des actions visant à contrer le sexisme dans les publicités au Québec est portée par le Secrétariat à la condition féminine et a été mise en œuvre par celui-ci, sans avoir sollicité la collaboration du Ministère.

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, le Ministère a renouvelé son financement en versant 250 k\$ au guichet l'Aparté pour la poursuite de ses activités. Ce guichet unique offre des services d'aide et d'accompagnement juridique aux artistes, travailleuses et travailleurs culturels victimes d'agressions ou de harcèlement sexuels.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, dans le but d'accroître le bien-être de la population québécoise. La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

Direction des services aux entreprises et du classement des films

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Ministère rend compte des services tarifés par la Direction des services aux entreprises et du classement des films en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1).

La tarification des services offerts à la clientèle commerciale est établie selon ce règlement. Aucun nouveau service n'a été ajouté en 2021-2022.

La tarification est ajustée le 1^{er} janvier de chaque année conformément à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Cette hausse a été de 2,64 % le 1^{er} janvier 2022, conformément à l'annonce du ministère des Finances du 25 novembre 2021. Les tarifs en vigueur sont affichés sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications.

Les revenus tarifaires pour l'exercice 2021-2022 ont été de 2 065 936,36 \$.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a été créé le 1^{er} avril 1979 et il fait partie intégrante du Ministère depuis le 1^{er} avril 2016. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1), la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'administration publique*, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

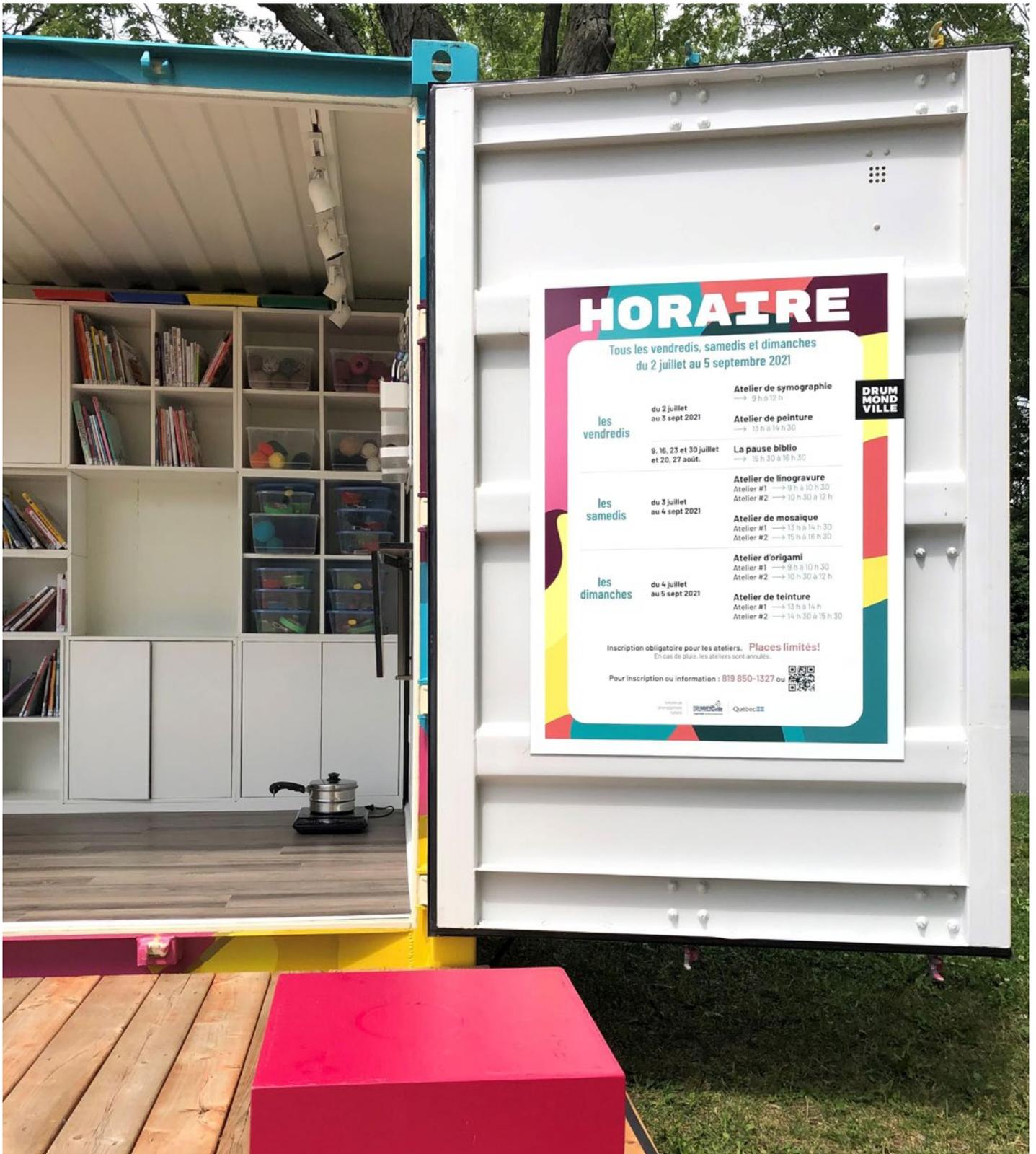
Services facturés

Le Centre permet à 3 catégories de clientèles de recourir à ses services spécialisés de conservation et de restauration sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2020-2021 étaient de :

- 78 \$ pour les organismes à but non lucratif;
- 100 \$ pour les organismes publics;
- 135 \$ pour les entreprises à but lucratif et les personnes physiques.

Considérant ce qui précède, les revenus autonomes du Centre se sont élevés à 1 490 922,90 \$ pour l'exercice 2021-2022. La portion des coûts des biens et des services s'est quant à elle élevée à 1 446 707,44 \$.

La dernière révision tarifaire a été approuvée par les autorités ministérielles et appliquée au 1^{er} avril 2022.



Programmation variée d'activités de médiation culturelle financée dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Drummondville.

Conteneurs culturels.

© Ville de Drummondville

ANNEXE

Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020

Région : Bas-Saint-Laurent (01)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région | |
| Action 1 Participer à la stratégie régionale concertée et multisectorielle d'attractivité du Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement. <ul style="list-style-type: none">• Rencontres avec la direction du Collectif et celle de Culture Bas-Saint-Laurent pour discuter des enjeux, priorités et possibilités de collaboration pour le secteur culturel. | En cours |
| Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire | |
| Action 1 Encourager et soutenir les partenaires dans le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. <ul style="list-style-type: none">• Soutien financier à 2 projets d'organismes des secteurs culturel et communautaire dans l'Appel de projets Culture et inclusion.• Soutien financier à 1 projet culturel destiné à avoir un effet positif sur la santé mentale de jeunes de 12 à 18 ans. | Réalisée |
| Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité | |
| Action 1 Soutenir l'amélioration de l'offre culturelle en ligne (cours, spectacles, etc.). <ul style="list-style-type: none">• 1 projet d'immobilisations financé visant à bonifier l'offre en ligne (École de musique de Matane).• 1 projet financé par le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite visant à bonifier l'offre culturelle en ligne (<i>Le Journal Le Soir</i>). | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle locale par des actions spécifiques dans le cadre des ententes de développement culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et accompagnement de 14 instances municipales (6 villes et 8 MRC) via les ententes de développement culturel pour l'année 2021. • Signature de 1 nouvelle entente de développement culturel biennale avec la MRC de la Matanie. | Réalisée |
| <p>Action 3</p> <p>Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la Conférence administrative régionale en aménagement du Bas-Saint-Laurent. • Dans les avis en aménagement du territoire concernant les Schémas d'aménagement et de développement, les Schémas d'aménagement et de développement révisé et les Règlement de contrôle intérimaire, échanges d'éléments de sensibilisation et d'outils (<i>Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage</i> et <i>Archéologie préventive : guide pratique à l'intention des municipalités du Québec</i>). | Réalisée |
| Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir Culture Bas-Saint-Laurent dans le développement d'une communauté technologique culturelle pour favoriser l'usage des technologies de l'information en culture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier accordé et accompagnement pour développer la communauté technologique culturelle. Les activités avaient été suspendues un certain temps à cause du contexte sanitaire, mais elles ont été relancées pour être poursuivies en 2021. | Réalisée |
| Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales | |
| <p>Action 1</p> <p>Améliorer l'offre en loisir culturel dans les municipalités par l'intermédiaire des camps de jour, des bibliothèques et des centres communautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent permettant l'embauche de 1 ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2022-2024. • Soutien financier à 7 projets d'activités culturelles dans des écoles et des centres de la petite enfance du territoire dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif, portés par des organismes culturels. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Favoriser l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants au moyen d'activités culturelles spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux actions culturelles visant les nouveaux arrivants dans les ententes de développement culturel de 2021-2023. • Soutien financier à 1 projet culturel (chorale multiculturelle intergénérationnelle) visant les nouveaux arrivants dans le cadre du programme Appel de projets Culture et inclusion (École de musique Alain-Caron). | Réalisée |
| <p>Action 3</p> <p>Accompagner les municipalités, les MRC et la Première Nation Malécite dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et accompagnement de 14 instances municipales (6 villes et 8 MRC) via les ententes de développement culturel pour l'année 2021. • Soutien financier et accompagnement de la MRC de la Matanie pour la signature de 1 nouvelle entente de développement culturel bisannuelle. • Soutien financier et accompagnement de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk pour la signature de 1 nouvelle entente annuelle pour l'embauche de 1 agent culturel autochtone. • Soutien financier et accompagnement de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk pour le renouvellement de l'entente de développement culturel autochtone pour une durée de 3 ans. | Réalisée |

Région : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Priorité 6 : Premières Nations : s'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique de Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Réaliser trois rencontres visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 rencontres ont eu lieu entre l'Institut Tshakapesh et la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh, dont 2 avec le Ministère. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Priorité 12 : Tourisme : consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser le soutien de l'implantation d'un centre d'interprétation historique du site patrimonial d'Arvida, porté par le Centre d'histoire Sir-William-Price.</p> <ul style="list-style-type: none"> Par l'entremise de l'entente de développement culturel de Ville Saguenay, le Ministère et la Ville ont soutenu financièrement (60 000 \$ du Ministère) le projet de développement d'une exposition temporaire à l'église Sainte-Thérèse visant à mettre en valeur le site patrimonial d'Arvida. | Réalisée |
| <p>Action 2</p> <p>Participer aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée) et les soutenir, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des 2 ressources pour les projets de création d'un jeu éducatif sur l'histoire du Lac-Saint-Jean et de mutualisation de la gestion des archives des organismes muséaux du Saguenay. Octroi à chacune d'une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales. | En cours |

Région : Capitale-Nationale (03)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Priorité 3 : Développer les infrastructures touristiques</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner la Ville de Cap-Santé dans son projet de mise en valeur du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une rencontre officielle a eu lieu entre le Ministère (Direction régionale et Direction des opérations en patrimoine) et la Municipalité de Cap-Santé le 18 février 2021. Plusieurs échanges par courriels et Teams avec la chargée de projet et l'agente culturelle de la MRC de Portneuf ont été effectués. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Bonifier l'offre en tourisme culturel à Pointe-aux-Alouettes par des dispositifs d'interprétation sur le site, dans le cadre du projet de création d'un pavillon d'accueil (objectif 1, moyen 5 du plan d'action).</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre de l'action a débuté, mais a été retardée par la pandémie. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 8 : Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel | |
| <p>Action 1</p> <p>Susciter la mise en place d'actions concertées de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les rencontres ont débuté en avril 2021 et ont lieu en continu environ toutes les 2 semaines. Les agents et agentes de développement en patrimoine immobilier ont transmis un bilan des rencontres de la première année du réseau. | En cours |

Région : Mauricie (04)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 1 : Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine au moyen de deux ententes de restauration en patrimoine bâti avec les MRC ou les municipalités.</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien de 2 MRC, Maskinongé et des Chenaux, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier annoncé en mars 2022. Poursuite des ententes annoncées en 2020-2021. | Réalisée |
| Priorité 2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel | |
| <p>Action 2</p> <p>Soutenir financièrement deux artistes, écrivains ou organismes culturels dans la réalisation de projets visant à bonifier l'offre culturelle dans le parcours éducatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien de 3 projets soumis par des artistes qui seront réalisés durant les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Réalisation de 1 projet par le Musée des Ursulines de Trois-Rivières (projet financé en 2020-2021, mais retardé en raison de la pandémie). | Réalisée |
| Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique | |
| <p>Action 3</p> <p>Soutenir financièrement et par de l'accompagnement un projet de mise en commun des ressources de médias communautaires d'ici 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> Échange en cours avec les représentants de l'organisme Médias locaux de la Mauricie. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 5 : Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner et soutenir financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Divers camps de jour des 3 MRC ont bénéficié de cette offre d'animation aux étés 2020 et 2021 et le projet se poursuit à l'été 2022. De plus, l'Unité régionale est soutenue financièrement pour 1 autre projet visant à développer une offre culturelle auprès de 6 organismes communautaires ciblant les personnes handicapées ainsi que 7 maisons de jeunes. Le projet a été retardé en raison de la pandémie, mais il a été amorcé en 2021-2022 et se poursuivra en 2022-2023. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale afin d'agir sur des enjeux qui y sont liés.</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 projets soutenus en 2021-2022. La Coopérative Nitaskinan, le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire et la Coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francs réaliseront des activités culturelles sur le territoire de la Mauricie visant l'inclusion de clientèles autochtones, immigrantes et jeunes en milieu défavorisé. | Réalisée |

Région : Estrie (05)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 2 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia pour en faire un centre de ressources en littératie numérique pour la MRC des Sources.</p> <ul style="list-style-type: none"> La MRC a reporté la mise en œuvre des actions afin de réviser celles-ci. | En suspens |
| <p>Action 2</p> <p>Soutenir financièrement le projet de transformation numérique 0/1 – Hub numérique Estrie pour son accompagnement aux organismes et aux entreprises de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux liés au plan d'action biennal de mise à jour numérique régionale. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine bâti au moyen de trois ententes de restauration en patrimoine bâti avec des municipalités et d'une entente avec la MRC du Haut-Saint-François destinées aux propriétaires privés de ce territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs nouvelles ententes dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (MRC du Val Saint-François, MRC du Granit, Ville de Magog, MRC de Coaticook, Ville de Sherbrooke et MRC du Haut-Saint-François) et poursuite des ententes de la dernière année. | Réalisée |
| <p>Action 2</p> <p>Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Conseil sport loisir de l'Estrie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien financier visant l'augmentation de l'offre de services auprès des jeunes fréquentant les camps de jour, notamment par la réalisation des ateliers d'initiation et de découverte en loisir culturel et en loisir littéraire, ainsi que par l'utilisation accrue des trousseaux d'animation. Ces actions ont également permis aux jeunes de bénéficier de matériel de bricolage et d'accroître l'accès aux livres pour favoriser leur développement. | Réalisée |
| <p>Action 3</p> <p>Soutenir la démarche d'accompagnement de quatre institutions muséales du Val-Saint-François pour l'obtention de l'agrément.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une consultante externe a accompagné 3 institutions muséales dans le processus d'agrément des institutions muséales; 2 parmi elles ont obtenu leur agrément. | Réalisée |
| <p>Priorité 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Contribuer à la persévérance scolaire en soutenant des activités culturelles à l'école dans un contexte parascolaire dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Ministère a soutenu, en mars 2022, 6 projets parascolaires en Estrie pour un financement total de 86 005 \$, permettant de joindre plus de 1200 jeunes du primaire et du secondaire dans le cadre d'activités culturelles. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale afin d'agir sur des enjeux qui y sont liés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 projets sont soutenus dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion. • 2 projets sont soutenus dans le cadre de l'Aide aux projets, volet Accueil. | Réalisée |

Région : Montréal (06)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement ayant un impact sur la métropole | |
| <p>Action 1</p> <p>Poursuivre le partenariat en développement culturel avec la Ville de Montréal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Entente sur le développement culturel de Montréal avec la Ville de Montréal a été renouvelée pour la période de 2021-2024 et s'élève à 158,1 M\$. • Divers types de projets sont réalisés grâce à l'Entente : construction de bibliothèques, aide à la restauration d'immeubles patrimoniaux privés et appartenant à la Ville, aménagements préservant le patrimoine dans les sites protégés en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> du Mont-Royal et du Vieux-Montréal notamment, appels de projets en médiation culturelle, en loisir culturel, en diffusion du patrimoine, en design, etc. | En cours |
| Priorité 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser l'intégration des artistes immigrants au milieu culturel montréalais, notamment en soutenant des organismes dont la mission est de les accompagner.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'organisme Diversité artistique Montréal dont la mission est de promouvoir l'inclusion et l'équité culturelle en accompagnant les artistes immigrants et racisés dans leur développement de carrière. • Soutien à l'organisme Montréal arts interculturels pour ses programmes de mentorat et de jumelage qui aident les artistes à mettre en œuvre leurs projets et à les diffuser. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Favoriser le développement des publics issus de l'immigration en facilitant l'accès à la culture, notamment en soutenant des projets réalisés par des organismes ciblant des populations immigrantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'organisme Montréal arts interculturels, qui est un diffuseur pluriculturel et pluridisciplinaire et qui offre notamment un programme de développement du public. • Soutien à la Salle Pauline-Julien, qui travaille en étroite collaboration avec le milieu scolaire et des centres de francisation afin d'offrir à des personnes immigrantes en apprentissage du français des activités culturelles ciblées (visites guidées, représentations familiales et scolaires ainsi que médiation culturelle en classe d'accueil). | Réalisée |
| Priorité 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones | |
| <p>Action 1</p> <p>Accroître la circulation et la mise en valeur des œuvres d'artistes autochtones en soutenant des organismes qui permettent leur diffusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En raison de la COVID-19, les représentations et autres activités de diffusion ont été suspendues dans le réseau Accès culture (diffuseurs municipaux) et reportées à l'année 2022-2023. | En suspens |
| Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal en participant financièrement aux projets de rénovation et de construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 projets sont en cours de réalisation. Le degré d'avancement de ces projets est variable. Un engagement financier de 38,7 M\$ a été pris pour l'ensemble des projets. La contribution du Ministère représente 40 % de celui-ci, soit 15,5 M\$. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Favoriser la consolidation et le développement des infrastructures culturelles dans les quartiers montréalais en accompagnant les organismes dans leurs recherches de solutions immobilières et en contribuant financièrement à la réalisation de ces projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 projets ont été annoncés dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations, totalisant plus de 40 M\$ en financement du Ministère et sont actuellement en réalisation : maintien d'actifs et mise à jour de l'équipement spécialisé de la Société des arts technologiques (8,1 M\$); restauration du Cinéma Impérial (1,6 M\$); relocalisation du Centre de musique canadienne au Québec (111 800 \$); restauration et réhabilitation de plusieurs bâtiments patrimoniaux du Vieux-Montréal et construction d'un nouvel immeuble dans le cadre du projet PHI Contemporain (13,3 M\$); agrandissement du Musée de l'Holocauste (20 M\$); acquisition de l'édifice de la Fonderie Darling (228 520 \$); et restauration de la Maison du Jardinier à Dorval (522 700 \$). 4 projets ont été annoncés et réalisés grâce au Plan de relance économique du milieu culturel, totalisant un financement du Ministère de 211 800 \$: acquisition de l'équipement de diffusion numérique des œuvres du Centre des arts de la scène Pauline Julien (73 500 \$); acquisition de caméras numériques, d'un système d'aiguillage et de contrôle et d'un équipement numérique permettant la captation de production de spectacles de l'École nationale de l'humour (21 300 \$); acquisition d'un équipement de captation pour la diffusion en ligne de la Société de musique contemporaine du Québec (51 400 \$); et acquisition d'un équipement pour les activités numériques et de tournées du Théâtre de la Pire Espèce (66 000 \$). 6 projets ont été annoncés dans le cadre du Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux pour un total de près de 4 M\$: restauration de la flèche du clocher de la cathédrale Christ Church (1,6 M\$); restauration des contreforts et de la maçonnerie du pinacle de l'église Saint-James (240 000 \$); restauration de la maçonnerie du clocher de l'église de Saint-Esprit-de-Rosemont (1,4 M\$); restauration de la toiture de l'église Notre-Dame-de-la-Salette (175 000 \$); restauration du parvis, des fenêtres et des portes de l'église de Saint-Joseph (182 476 \$); et restauration de la toiture de l'église de Saint-Édouard (280 000 \$). | Réalisée |
| <p>Priorité 9 : Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) en stimulant l'essor d'initiatives structurantes dans ce domaine, ainsi qu'en participant financièrement à leur développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas eu d'appel de projets. En raison de la COVID-19, le calendrier de réalisation des projets de l'édition 2020-2021 a été décalé. Par ailleurs, le programme lui-même est en révision. Le prochain appel de projets est prévu à l'automne 2022. | En suspens |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 10 : Accélérer l'essor de l'Est de Montréal | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser l'essor et la consolidation des organismes culturels dans les quartiers de l'Est de Montréal.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Musée du Château Dufresne a obtenu un soutien triennal (2019-2022) dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales. Ce soutien triennal totalise 355 366 \$, dont 130 122 \$ pour l'année 2021-2022. L'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales a permis de soutenir Espace pour la vie, pour la réalisation du projet La nuit des chercheur.euse.s, à hauteur de 40 833 \$. Cette activité s'est déroulée le 12 novembre 2021 parallèlement à Espace pour la vie et au Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke. La ministre de la Culture et des Communications a procédé au classement du site patrimonial de l'Ancienne-Cité-de-Maisonville en signant un avis à cet effet le 3 mars 2022. Ce classement a été annoncé par communiqué le 26 mars 2022. | En cours |

Région : Outaouais (07)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique | |
| <p>Action 1</p> <p>Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel qui comprend notamment un volet contribuant à la professionnalisation des organismes culturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> Annonce de la conclusion de 5 ententes de développement culturel couvrant l'ensemble du territoire. Une somme est réservée dans chacune de ces ententes en vue de conclure une entente sectorielle. Des retards liés à la pandémie dans la finalisation de l'entente sectorielle précédente ont poussé les partenaires à retarder la conclusion de la nouvelle entente. Une présentation du projet d'entente a été faite à la Conférence des préfets de l'Outaouais en mars. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité</p> <p>Assurer un suivi personnalisé de l'ensemble des projets d'infrastructures culturelles de l'Outaouais et conseiller les clients partenaires dans la préparation de leurs demandes d'aide financière auprès du Ministère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 projets ont été annoncés dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations, totalisant plus de 5,1 M\$ en financement du Ministère. La mise aux normes et la reconstruction de la bibliothèque Lucy-Faris de la Ville de Gatineau est présentement en réalisation (5 M\$) et la Corporation du centre culturel de Gatineau a fait l'acquisition d'un équipement scénographique (80 300 \$). • 2 projets ont été annoncés et réalisés grâce au Plan de relance économique du milieu culturel, totalisant un financement du Ministère de 30 700 \$: acquisition d'un équipement pour offrir à la population de Grand-Remous l'accès à du matériel informatique de qualité en période de pandémie (2200 \$) et acquisition d'un équipement pour la mise à niveau des services à la bibliothèque Manise-Morin de Gatineau (28 500 \$). • 1 projet a été annoncé dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles Canada-Québec (1 007 100 \$, dont 503 550 \$ représentent la portion du Québec). • 3 projets ont été annoncés dans le cadre du Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux pour un total de 549 100 \$: restauration des finis intérieurs et des vitraux de la Chapelle Louis-Joseph-Papineau (120 000 \$); restauration de la toiture et de la maçonnerie de l'église de Saint-Grégoire-de-Nazianze (350 000 \$); et restauration du clocher de l'église de Saint-Gabriel (79 100 \$). • 1 projet a été annoncé dans le cadre du Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux : mise aux normes et agrandissement de l'église Chelsea United Church pour y installer le centre d'art et de culture La Fab sur Mill à Chelsea (641 457 \$). | <p>En cours</p> |
| <p>Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel, qui comprend notamment un volet visant à susciter des actions communes des milieux ruraux et urbains.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce de la conclusion de 5 ententes de développement culturel couvrant l'ensemble du territoire. Une somme est réservée dans chacune de ces ententes en vue de conclure une entente sectorielle. Des retards liés à la pandémie dans la finalisation de l'entente sectorielle précédente ont poussé les partenaires à retarder la conclusion de la nouvelle entente. Une présentation du projet d'entente a été faite à la Conférence des préfets de l'Outaouais en mars. | <p>En cours</p> |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 3 : Construire une identité régionale forte | |
| <p>Action 1</p> <p>Contribuer à l'accroissement du sentiment d'appartenance et de l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des sommes en Fonds du patrimoine culturel québécois ont été versées dans les ententes avec les 5 MRC. Dans l'entente de 2020-2023 avec Gatineau, les actions suivantes sont prévues : <ul style="list-style-type: none"> action 5.3 : Participer à la programmation et aux aménagements du sentier culturel à Gatineau; action 5.4 : Présenter des œuvres éphémères dans des lieux de l'espace public non traditionnels. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Soutenir le réseau muséal de la région dans son projet d'établissement d'un musée régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'Auberge Symmes, via l'entente avec la Ville de Gatineau, dans l'obtention de son agrément à titre d'institution muséale agréée. Soutien aux actions du Réseau muséal pour la définition et le rayonnement de l'identité de Gatineau et de l'Outaouais en contribuant aux efforts des partenaires mobilisés autour du projet d'incubateur muséal régional. L'organisme est dorénavant légalement constitué, une première assemblée générale a eu lieu et un conseil d'administration a été nommé. | Réalisée |
| <p>Action 3</p> <p>Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les visites dans les communautés n'ont pas été possibles en 2021-2022 en raison de la pandémie, ce qui a rendu difficile le travail de réseautage permettant de développement de projets communs. Accompagnement pour inclure, dans l'entente de développement culturel de 2020-2023 avec la Ville de Gatineau en collaboration avec Culture Outaouais, le projet de parrainage professionnel auprès des artistes autochtones et issus des communautés culturelles, lequel projet vise à mieux valoriser le travail de ces artistes et à faciliter leur inclusion dans le milieu culturel gatinois. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité</p> <p>Accompagner les acteurs de la région en encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la MRC de Papineau et de la Ville de Gatineau, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier annoncé en novembre 2020. • Soutien de 2 nouvelles ententes avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Papineau et bonification de l'entente avec la Ville de Gatineau, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier annoncé en mars 2022. Poursuite des ententes annoncées en 2020-2021. | En cours |
| <p>Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels du territoire (formation de Culture Outaouais et entente sectorielle visant le partage de ressources en culture).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce de la conclusion de 5 ententes de développement culturel couvrant l'ensemble du territoire. Une somme est réservée dans chacune de ces ententes en vue de conclure une entente sectorielle. Des retards liés à la pandémie dans la finalisation de l'entente sectorielle précédente ont poussé les partenaires à retarder la conclusion de la nouvelle entente. Une présentation du projet d'entente a été faite à la Conférence des préfets de l'Outaouais en mars. • Subvention au fonctionnement à Culture Outaouais. Ce soutien sert notamment à son programme de formation pour les travailleurs et travailleuses du milieu culturel (orientation 3 de son plan stratégique). | En cours |

Région : Abitibi-Témiscamingue (08)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Négocier et conclure une entente sectorielle de développement en culture pour tout le territoire, incluant un volet culture-éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce de la conclusion de 5 ententes de développement culturel couvrant l'ensemble du territoire en février 2022. Une somme est réservée dans chacune de ces ententes en vue de conclure une entente sectorielle. Des travaux ont été faits pour aider à prioriser les objectifs de cette entente (jeunesse, patrimoine, mise en commun de ressources). Une rencontre des clients et des partenaires du territoire pour convenir des objectifs de l'entente est prévue le 5 mai 2022. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels par la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention au fonctionnement du Conseil. Cette aide sert notamment à payer la coordination du programme de formation pour les travailleurs et travailleuses du milieu et à s'investir en matière de développement des compétences numérique du milieu culturel | Réalisée |
| <p>Priorité 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Par l'intermédiaire de programmes, encourager des initiatives visant à développer l'attachement des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil, notamment des personnes risquant l'exclusion, par des activités culturelles et de partage de la culture locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le plan d'action du Musée d'Art de Rouyn-Noranda, soutenu au fonctionnement par le Ministère, l'action suivante a été réalisée (objectif 3, action 3) : Élaborer annuellement un programme éducatif et de médiation culturelle afin de soutenir la citoyenneté artistique et numérique pour divers publics (inclusion sociale, diversité culturelle, équité et réconciliation autochtone). • Soutien de 1 projet de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Abitibi-Témiscamingue en partenariat avec la MRC d'Abitibi-Ouest, aux prises avec des enjeux démographiques d'attraction et de rétention. Ce projet vise le développement de l'offre de loisir culturel et mettra en relation les artistes, la population et les entreprises pour améliorer l'attractivité de ce territoire. | Réalisée |
| <p>Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion, 1 projet de l'organisme Minwashin a été soutenu. Celui-ci consiste à rendre le milieu de la santé plus accueillant et plus sécuritaire culturellement pour les autochtones. Le projet a été retardé en raison de la pandémie et s'est finalisé en 2022. • Dans le cadre de l'entente de développement culturel de 2020-2023 avec Minwashin, plusieurs des actions sont réalisées en partenariat avec des acteurs des milieux interculturels, notamment l'action 4.7 : Favoriser l'intégration de contenus anicinabek dans les festivals, événements et lieux culturels sur le territoire. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Susciter l'émergence de projets communs avec les communautés autochtones, notamment en invitant les agents de développement culturel autochtone aux rencontres d'échanges des agents de développement culturel des territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> La pandémie a rendu impossible en 2021-2022 toute rencontre en présence des agents et agentes de développement culturel autochtones et des agents et agentes de développement culturel des territoires. Cependant, des représentantes et représentants autochtones ont été invités à se joindre au comité consultatif qui visera à soutenir le Musée de la civilisation dans le projet de mise en place d'un Espace bleu pour l'Abitibi-Témiscamingue. Les travaux sont amorcés. | En cours |
| <p>Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs actions en aménagement culturel du territoire ont été réalisées selon les ententes annuelles de 2020-2021 de l'Abitibi-Témiscamingue. <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de l'entente de développement culture de Rouyn-Noranda, action 2.1 : Développer une approche d'aménagement culturel du territoire par une formation offerte aux élus et aux fonctionnaires municipaux et un premier projet. Action 2.2 : Soutenir la réalisation d'un projet d'aménagement culturel du territoire par l'implication d'un artiste-médiateur dans le cadre d'une démarche créative et participative. Plan d'action de la MRC de Témiscamingue, action 3.3 : Soutien à des projets ponctuels en aménagement culturel provenant des municipalités et des OBNL. Plusieurs actions en aménagement culturel du territoire ont été réalisées selon les ententes annuelles de 2021-2022 de l'Abitibi-Témiscamingue. <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de la MRC d'Abitibi-Ouest, action 2.1 : Développer un programme de soutien à l'art mural dans le secteur urbain et rural pour soutenir la réalisation de projet d'aménagement culturel du territoire. Plan d'action de l'entente de développement culturel de Rouyn-Noranda, action 2.2 : Soutenir la réalisation d'un projet d'aménagement culturel du territoire par l'implication d'un artiste-médiateur dans le cadre d'une démarche créative et participative. Plan d'action de la MRC de Témiscamingue, action 1.1 : Modélisation du site historique et patrimonial de la Grotte Notre-Dame-de-Lourdes. Action 1.2 : Favoriser la réalisation de projets mettant en avant-plan l'axe culture-nature. Action 1.3 : Soutien à des projets ponctuels en aménagement culturel provenant des municipalités et des OBNL. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec le milieu municipal afin d'élargir la couverture territoriale de ces ententes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des ententes pour 2 ans ont été conclues avec les territoires de Rouyn-Noranda, de Val-d'Or, de la MRC d'Abitibi, de la MRC de Témiscamingue et de la MRC d'Abitibi-Ouest. Par ailleurs, en raison de la pandémie, l'entente de 2017-2020 avec la MRC de la Vallée-de-l'Or (visant notamment à se doter d'une politique culturelle permettant de conclure une entente de développement culturel pour le territoire) a été prolongée durant l'année 2021-2022 et se poursuivra en 2022-2023. Ainsi, l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est couvert par une entente « en cours » avec le Ministère. | <p>Réalisée</p> |

Région : Côte-Nord (09)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord | |
| <p>Action 1</p> <p>Contribuer à doter les 10 communautés autochtones du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord d'un agent culturel autochtone et d'un plan d'action par communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Octroi de 8 aides financières pour l'embauche de 8 agentes et agents de développement culturel autochtone dans leur communauté. • En 2020, 2021 et 2022, le Ministère a communiqué avec la communauté d'Essipit pour valider l'intérêt de celle-ci afin de déposer une demande d'aide financière visant à la doter d'un agent culturel autochtone. Essipit ne souhaitait pas déposer une demande pour le moment, mais désire le faire lors de la prochaine triennale. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Accompagner de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques afin de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence du Ministère à la table des partenaires de la candidature de l'île d'Anticosti sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. | En cours |
| Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés | |
| <p>Action 1</p> <p>Inclure au moins une action culturelle destinée aux enfants âgés de zéro à cinq ans dans chacune des ententes de développement culturel de la Côte-Nord.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 ententes de développement culturel contiennent au moins 1 action culturelle destinée aux enfants âgés de 0 à 5 ans. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 8 : Agir en synergie | |
| <p>Action 1</p> <p>Dans le cadre des aides financières disponibles sur le territoire, collaborer à trois actions communes entre autochtones et allochtones.</p> <p>Réalisation des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisation de fouilles archéologiques et mise en valeur de la culture innue pour le projet Destination Tadoussac, dont le conseil de bande d'Essipit est partenaire; • octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à la Voix des Premières Nations pour la création d'une plateforme Web diffusant de l'information destinée aux autochtones et allochtones; • octroi de 2 aides financières (20 000 \$ et 14 500 \$) à l'Institut Tshakapesh pour la traduction et la diffusion de 2 films; • octroi d'une aide de 14 500 \$ à l'École nationale de théâtre du Canada pour le projet Troupe de théâtre à la maison des jeunes de Pessamit; • octroi d'une aide de 14 500 \$ au Festival du conte et de la légende de l'Innu pour le projet À la rencontre de nos peuples / Natu-natshiataut tshitshinniminanat; • octroi d'une aide de 20 000 \$ à la Société de développement économique ilnu pour le projet Livre de recette : savourez la culture Ilnu; • octroi d'une aide de 25 000 \$ à l'Institut Tshakapesh pour le projet École d'été de journalisme en milieu autochtone; • octroi d'une aide de 13 000 \$ à la Réserve mondiale de biosphère Manicouagan-Uapishka pour le projet Balado MANIKUA-KANISHTIKU. | Réalisée |

Région : Nord-du-Québec (10)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire | |
| <p>Action 1</p> <p>Organiser une rencontre annuelle pour les agents de développement culturel de toute la Jamésie dans le but de les informer des programmes et de répondre spécifiquement aux besoins liés au territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion d'une entente de 2021-2023 avec l'Administration régionale Baie-James, comprenant une action visant la poursuite des travaux de la Table culturelle nordique. • Rencontre avec les représentants et représentantes de la Table pour les sensibiliser à la nouvelle <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> et leur faire une présentation sur la notion de paysage culturel. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner le milieu culturel en matière de développement numérique en soutenant le travail d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'entente conclue avec l'Administration régionale Baie-James pour l'embauche d'un agent ou une agente de développement culturel en numérique a été prolongée en mars 2022 pour 2 années supplémentaires. | En cours |
| Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population | |
| <p>Action 1</p> <p>Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Administration régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement des ententes avec l'Administration régionale Baie-James, la Ville de Chibougamau, la Ville de Lebel-sur-Quévillon, la Ville de Chapais, la localité de Valcanton et la Ville de Matagami. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Poursuivre le travail amorcé avec Loisir Sport Baie-James en matière de soutien à la concertation au milieu du loisir culturel, notamment par la mise en œuvre d'un plan régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action de l'entente du Ministère avec Loisir Sport s'est poursuivi durant l'année. Mise en œuvre des projets annoncés à la fin de l'année financière, à être réalisés dans 5 municipalités de la Jamésie. | En cours |
| Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens | |
| <p>Action 1</p> <p>Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> La pandémie a fait en sorte que les communautés se sont isolées davantage par mesure de protection. Ce contexte n'était pas propice aux rapprochements interculturels. | Non amorcée |
| <p>Action 2</p> <p>Offrir, au moins une fois par année, aux agents culturels cris de participer à des rencontres statutaires afin de les informer adéquatement sur les programmes du Ministère (rencontre en anglais).</p> <ul style="list-style-type: none"> En raison de la pandémie, aucune rencontre ne s'est tenue en présentiel avec les agents et agentes de développement culturel des communautés cries. | Non amorcée |

Région : Gaspésie (11)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner les municipalités, les MRC et la Nation micmaque dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et accompagnement de 14 instances municipales (7 villes et 5 MRC) via les ententes de développement culturel. • Bonification de 3 ententes de développement culturel de MRC pour la réalisation d'actions culturelles supplémentaires. • Soutien financier triennal à l'embauche d'agents et d'agentes de développement culturel autochtone à Gesgapegiag et à Listuguj et accompagnement de ces communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action en culture et en langue. • Soutien financier et accompagnement des 3 communautés Mi'gmaq de la Gaspésie pour la signature d'une nouvelle entente de développement culturel autochtone triennale pour la nation. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>En collaboration avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, mettre en place des outils de préservation et de mise en valeur des paysages à l'intention des citoyens, des MRC et des ministères et organismes (projet régional sur les paysages).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 entente régionale soutenue et accompagnée pour la préservation et la mise en valeur des paysages. • Participation au chantier Paysage de la Gaspésie (piloté par le Regroupement des MRC de la Gaspésie) et au comité de pilotage de la démarche. • Participation à la Conférence administrative régionale en aménagement concernant les paysages, le patrimoine bâti et l'archéologie. • Dans les avis en aménagement du territoire concernant les Schémas d'aménagement et de développement, les Schémas d'aménagement et de développement révisé et les Règlement de contrôle intérimaire, transmission d'éléments de sensibilisation et d'outils (<i>Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage</i> et <i>Archéologie préventive : guide pratique à l'intention des municipalités du Québec</i>). | En cours |
| Priorité 2 : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale | |
| <p>Action 1</p> <p>Renforcer la collaboration avec les instances locales de développement social dans le but d'intégrer une dimension culturelle dans les plans de communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette action a été reportée en raison de la pandémie et sera relancée dès que cela sera possible. | Non amorcée |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Encourager et soutenir le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à 7 projets d'organismes des secteurs culturel et communautaire dans l'Appel de projets Culture et inclusion. • Soutien aux actions culturelles destinées aux personnes vulnérables et âgées via les ententes de développement culturel de 2021-2023. • Participation à la Conférence administrative régionale sociale : activités considérablement ralenties en raison de la pandémie. | En cours |
| Priorité 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région | |
| <p>Action 1</p> <p>Déterminer et soutenir un projet de recherche culture-éducation dans la région en collaboration avec un partenaire du milieu de l'enseignement et de la recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussions avec le Centre de recherche en innovation sociale affilié au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour désigner les partenariats possibles dans la mise sur pied du nouveau Laboratoire de recherche en patrimoine. | Amorcée |
| Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation et le loisir culturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2022-2024. • Soutien financier à 8 projets d'activités culturelles parascolaires dans les écoles grâce à l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. • Accompagnement de municipalités et de MRC pour la réalisation d'activités extérieures et hors les murs dans le cadre des ententes de développement culturel de 2020-2023. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Collaborer à la mise sur pied d'une table régionale en patrimoine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'un Réseau de soutien en patrimoine, rassemblant les agents et agentes de développement en patrimoine immobilier, les agents et agentes de développement culturel ainsi que les aménagistes de plusieurs instances municipales. | Réalisée |
| Priorité 7 : Soutenir les secteurs phares d'activité de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres | |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner les milieux dans la valorisation de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'Association touristique régionale de la Gaspésie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier au fonctionnement pour 7 institutions muséales à caractère culturel et scientifique et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier à 1 institution muséale pour son projet de renouvellement d'exposition permanente. • Participation aux démarches entourant la création de l'Espace bleu de la Gaspésie. • Soutien aux projets de tourisme culturel ou améliorant l'offre touristique portés par les MRC et municipalités via les ententes de développement culturel de 2020-2023. • Accompagnement d'une institution muséale pour un projet majeur d'immobilisation (Exploramer). | <p>En cours</p> |
| <p>Action 2</p> <p>Participer au développement d'une offre en tourisme culturel en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la démarche d'élaboration d'un prototype, reposant sur des technologies numériques, pour la mise en valeur du travail d'artisans dans des églises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. La phase 1 a été complétée; le Conseil du patrimoine religieux du Québec a été désigné comme porteur du projet et la recherche de financement se poursuit. • Accompagnement des intervenants régionaux pour la réalisation des prochaines étapes de réalisation. | <p>En cours</p> |

Région : Îles-de-la-Madeleine (11)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 1 : Renverser la tendance démographique | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner les partenaires et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'attraction et à la rétention démographiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la mise en œuvre de la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine, principalement via l'entente de développement culturel. • Soutien financier et accompagnement à l'entente de développement culturel triennale de 2021-2023 pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Suivi de la démarche du Projet de territoire Horizon 2025 et, particulièrement, en lien avec l'objectif 5.2 : Favoriser l'accès à la culture à tous et préserver et mettre en valeur le patrimoine. • Soutien financier via les volets 1a (Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée) et 2 (Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier) du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. | En cours |
| Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en valeur et la gestion de ses paysages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux actions de mise en valeur et de gestion du patrimoine paysager réalisées dans le cadre de l'entente de développement culturel de 2020-2023. | Réalisée |
| <p>Action 2</p> <p>Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans des projets de sensibilisation au patrimoine et de sauvegarde de celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de 1 projet de reconversion de lieu de culte de la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine (église de Saint-André) dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec. • Soutien financier via les volets 1a (Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée) et 2 (Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier) du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. • Participation à la Conférence administrative régionale en aménagement concernant les paysages, le patrimoine bâti et l'archéologie. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 3</p> <p>Amorcer, en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le développement et l'implantation d'outils de planification archéologique dans le but de favoriser l'appropriation, la connaissance et la protection des sites archéologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de différents projets de stabilisation des berges (dont au site patrimonial classé de La Grave), sensibilisation de la Municipalité et de la Fédération des municipalités du Québec quant aux démarches d'archéologie préventive. • Rédaction d'avis pour différents ministères et organismes (ministère du Transport, Pêche et Océans Canada, etc.) dans une approche d'archéologie préventive pour différents projets. • Échanges avec le Musée de la mer et la Municipalité pour réfléchir à un projet visant la sensibilisation en lien avec le pillage de sites archéologiques et des épaves. | Réalisée |
| Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant | |
| <p>Action 1</p> <p>Soutenir les initiatives visant à bonifier et à rendre accessible l'offre culturelle à l'aide de projets en loisir culturel, d'activités dans les bibliothèques, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux actions de loisir culturel et à la programmation d'activités dans les bibliothèques gérées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (via l'entente de développement culturel). • Soutien financier à 2 projets de loisir culturel et de médiation culturelle en parascolaire dans les écoles et les centres de la petite enfance des Îles-de-la-Madeleine via l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. • Renouvellement du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2022-2024. • Soutien aux activités de cirque social via le financement au fonctionnement de l'École de cirque des Îles. | Réalisée |
| <p>Action 2</p> <p>Déterminer et soutenir des projets permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier via les volets 1a (Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée) et 2 (Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier) du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. • Soutien à 1 projet de mise en valeur du patrimoine maritime immatériel aux Îles-de-la-Madeleine. | Réalisée |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Action 3</p> <p>Accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier au fonctionnement à 2 institutions muséales des îles et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier à l'organisme Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, pour la réalisation de son mandat et de son plan d'action. • Soutien financier et accompagnement à l'entente de développement culturel triennale de 2021-2023 pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Soutien financier via les volets 1a (Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée) et 2 (Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier) du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. • Rencontres avec le milieu culturel madelinot concernant le dossier de l'Espace bleu. | En cours |

Région : Chaudière-Appalaches (12)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 8 : Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Organiser une présentation s'adressant aux milieux municipaux sur la démarche d'aménagement culturel du territoire et les outils dont les municipalités disposent en matière de protection du patrimoine culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La planification de cette action a été amorcée, mais la présentation n'a pas encore été réalisée. | Amorcée |
| <p>Action 2</p> <p>Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres ont débuté en avril 2021 et sont en continu environ toutes les 2 semaines depuis. Les agents et agentes de développement en patrimoine immobilier ont transmis un bilan des rencontres de la première année du réseau. | En cours |

Région : Laval (13)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine | |
| <p>Action 2</p> <p>Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à échelle humaine en diffusant le guide Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire à nos partenaires.</p> | Réalisée |
| Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement de 1 projet dans le cadre de l'entente de développement culturel : Prêt à domicile pour aînés, en collaboration avec le service des bibliothèques de Laval, visant à briser l'isolement social des aînés vulnérables en leur proposant un programme de relation avec la culture dans le cadre du service de prêts à domicile. Dans le cadre du programme Appel de projets Culture et inclusion, 4 projets ont été soutenus à Laval : <ul style="list-style-type: none"> Les Maux-Dits; Matière première; activités culturelles comme moyen d'intervention auprès des jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme; Vive les différences!. Dans le cadre du programme Appel de projet en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans, 1 projet a été soutenu : (Re)découvrir le Québec. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> « La crise sanitaire a contraint l'équipe à reporter la tenue de ces tables de concertation intersectorielle, mais des activités déjà amorcées en culture-éducation ont pu se poursuivre. » (Culture Laval, Rapport annuel, p. 19.) | En suspens |
| Priorité 4 : La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable | |
| <p>Action 1</p> <p>Collaborer, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'entente de développement culturel, développement d'un modèle innovant de mesures des répercussions de la culture dans la collectivité. En partenariat avec la Ville de Laval, Culture Laval a entrepris une démarche pour identifier des indicateurs clés en culture et approfondir la connaissance du secteur culturel lavallois. | En cours |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Priorité 5 : Un écosystème culturel professionnel, pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Participer à la concertation du milieu culturel en favorisant les collaborations et les maillages entre les divers intervenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de conférences sur les grandes tendances et innovations culturelles en partenariat avec l'organisme Culture Laval. Cette action a été reportée en 2022 en raison de la pandémie. • Dans le cadre de l'entente de développement culturel, réalisation de projets d'expérimentation et de transfert de connaissances avec le milieu du savoir comme source d'innovation profitant au développement culturel lavallois. Cette action a été reportée en 2022 en raison de la pandémie. • Subvention offerte à Culture Laval, qui a pour mandat de concerter les acteurs culturels et qui participe à plusieurs comités culturels régionaux. | En cours |
| <p>Action 2</p> <p>Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'entente de développement culturel, production et diffusion auprès des citoyens et citoyennes de contenus numériques mettant en valeur les processus de création, de production et de diffusion culturelle. • Organisation d'une tournée d'ateliers Wikipédia à Laval, dans Lanaudière et les Laurentides, ainsi que d'un événement Wikithon. Ce projet vise le rayonnement et l'enrichissement du contenu culturel francophone dans l'encyclopédie numérique Wikipédia pour ces 3 régions. Il est développé conjointement par les agents et agentes de développement numérique et les conseils régionaux de la culture des 3 régions. • Culture Laval a préparé un sondage portant sur la littératie numérique : « Ce sondage vise à documenter et évaluer le niveau de compétences et d'appréciation des acteurs culturels professionnels en matière d'utilisation du numérique. » (Culture Laval, Rapport annuel, p. 25.) | En cours |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 6 : Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région</p> <p>Action 1</p> <p>Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment au moyen de l'enveloppe régionale en numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'entente de développement culturel, réalisation de divers projets favorisant l'adoption des technologies numériques par le milieu culturel : <ul style="list-style-type: none"> • ateliers numériques pour aînés : développer une offre d'activités permettant la découverte et l'expérimentation du monde numérique auprès des aînés par le biais d'ateliers en bibliothèque ou dans les résidences pour personnes âgées; • Ouvrir les flows : projet de médiation artistique des disciplines explorées par l'événement LVL UP, lab numérique et musique; • acquisition et mise à la disposition de matériel numérique pour le milieu culturel. • L'enveloppe régionale en numérique a permis le financement de 1 projet de Culture Laval, qui vise à augmenter la découvrabilité des contenus culturels québécois. Ce projet est réalisé en partenariat avec 9 autres Conseils régionaux de la culture et une vingtaine de contributeurs. L'organisme a déposé une nouvelle demande pour une phase 2 du projet. | <p>En cours</p> |
| <p>Priorité 7 : Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire</p> <p>Action 1</p> <p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère dans le développement de projets d'infrastructures majeurs structurants et innovants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la Ville de Laval pour son projet de bâtiment culturel multifonctionnel qui inclut une bibliothèque centrale et un centre de création artistique professionnel ainsi que pour la restauration et l'agrandissement de la maison André-Benjamin-Papineau. | <p>En cours</p> |

Région : Lanaudière (14)

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée au Camp musical Père Lyndsay, à Culture Lanaudière, à la Société de développement culturel de Terrebonne et au Musée d'art de Joliette pour la réalisation de 4 projets. | Réalisée |
| <p>Action 2</p> <p>Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment à l'aide de l'enveloppe régionale en numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une tournée d'ateliers Wikipédia à Laval, dans Lanaudière et les Laurentides, ainsi que d'un événement Wikithon. Ce projet vise le rayonnement et l'enrichissement du contenu culturel francophone dans l'encyclopédie numérique Wikipédia pour ces régions. Il est développé conjointement par les agents et agentes de développement numérique et les conseils régionaux de la culture des 3 régions. • Dans le cadre des ententes de développement culturel, financement de projets numériques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Terrebonne : projet de transformation numérique du réseau des bibliothèques; • Ville de Mascouche : projet numérique de mise en valeur du domaine seigneurial de Mascouche ainsi que migration et mise à niveau de contenus culturels en version papier vers le numérique. Assurer la diffusion et l'accessibilité des contenus culturels numériques; • Municipalité de Saint-Norbert : développement de contenu pour le site Web interactif de l'Espace culturel Jean-Pierre-Ferland. | Réalisée |
| <p>Priorité 8 : Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En raison de la pandémie, cette activité a été reportée. | Non amorcée |

| Action | État de réalisation |
|--|---------------------|
| <p>Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel : <ul style="list-style-type: none"> • MRC D'Autray : l'application mobile Histoires et territoire d'autréens a été lancée au printemps 2021 (réalisée) ainsi que le projet de navette culturelle; • Ville de Lavaltrie : soutien à différents projets culturels à vocation touristiques tels que la mise en place d'expositions extérieures, le renouveau des expositions, l'animation de places publiques, etc.; • MRC de Montcalm : mise en valeur de l'histoire et de l'identité culturelle de chacune des municipalités grâce à l'art et au patrimoine agricole, et développement de plusieurs projets pour mettre en valeur le parcours d'art : interprétation, circuit, capsule, livre; • Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez : financement d'une étude réalisée par une firme pour créer une route touristique culturelle ayant pour thème le patrimoine immatériel; • Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie : mise à niveau d'un circuit patrimonial existant, création d'un guide du promeneur et d'un circuit patrimonial pour enfants de style rallye permanent; • Ville de Mascouche : projet numérique de mise en valeur du domaine seigneurial de Mascouche; • Ville de Terrebonne : réalisation de 5 capsules vidéo <i>Artiste... une histoire de vie</i> et 5 capsules vidéo <i>Auteur... une histoire de vie</i>. • Signature d'une entente pour l'embauche d'un agent ou une agente de développement culturel à Manawan. • Structuration du tourisme culturel dans Lanaudière 2022-2025 : étude produite à la demande de Culture Lanaudière et de Tourisme Lanaudière. • Dans le cadre de l'appel de projets du programme Connaissance du patrimoine immatériel et innovation, soutien de la Municipalité de Saint-Côme dans son projet visant la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une route touristique culturelle ayant pour thème le patrimoine immatériel. | <p>Réalisée</p> |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanaudoise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel : <ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez : ateliers de médiation culturelle offerts à la communauté et à des élèves du primaire; • Ville de Repentigny : activités favorisant les rencontres entre les artistes et la communauté (médiation culturelle) dans l'Espace culturel; et élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action visant le rapprochement et la collaboration avec le milieu des affaires : partenariats, événements collaboratifs, rencontres, etc.; • Municipalité régionale de comté D'Autray : activités de réseautage pour développer des relations durables entre le milieu des affaires et les artistes; • Ville de Terrebonne : 2 journées d'échanges réservées aux artistes et aux organismes professionnels sur le thème de l'entrepreneuriat culturel et implication des commerçants du territoire dans la pratique artistique par la création d'œuvres d'art éphémères dans une démarche de découverte de création artistique. • Subvention de plusieurs médias communautaires (3 télévisions et 1 radio) via le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires. | <p>Réalisée</p> |

Région : Laurentides (15)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens</p> | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez la population et contribuer à la fierté régionale.</p> <p>Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC d'Argenteuil : soutien de 6 actions de conservation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel ainsi que de 1 activité favorisant la valorisation de l'engagement des jeunes comme acteurs culturels; • MRC des Pays-d'en-Haut : réalisation de 2 projets de mise en valeur des arts et de la culture ainsi que de 5 projets touchant la conservation et la mise en valeur du patrimoine; • Ville de Sainte-Adèle : réalisation de 1 activité de mise en valeur de l'histoire de la ville en vue de son 165^e anniversaire et de 1 activité de médiation culturelle en art public; • Ville de Prévost : réalisation de 1 projet mettant de l'avant la vitalité culturelle de Prévost; • Ville de Saint-Sauveur : réalisation de 1 projet de valorisation des créatrices et créateurs locaux en partenariat avec le milieu privé; • Ville de Saint-Hippolyte : analyse et mise en place du meilleur format de parcours patrimonial et historique; • Ville de Saint-Colomban : aménagement culturel du parc Phelan; • Ville de Mont-Tremblant : programmation d'activités culturelles via le projet Anime ta bulle qui a pour objectif d'instruire, de divertir, de faire bouger et de maintenir les liens dans la communauté tremblantoise; • MRC d'Antoine-Labelle : intégration d'arts multidisciplinaires dans la nature ou les lieux de diffusion non conventionnels et réalisation de 3 actions favorisant le développement d'une image territoriale suscitant un sentiment d'unité et de fierté; • Ville de Lorraine : réalisation d'événements culturels pour la commémoration du 60^e anniversaire de la municipalité, mise en valeur de la maison Garth et organisation d'expositions en arts visuels dans le bâtiment; • Ville de Saint-Eustache : réalisation de 10 projets permettant de documenter l'histoire de Saint-Eustache et diffusion auprès du grand public ainsi que mise en valeur du Vieux-Saint-Eustache dans le cadre du projet de rue intelligente et du développement d'une nouvelle clientèle pour ses attraits patrimoniaux; • Ville de Boisbriand : organisation de 4 ateliers de médiation culturelle lors d'événements d'art citoyen et mise en œuvre de 2 projets permettant de donner accès aux livres en dehors de la bibliothèque; • Ville de Saint-Jérôme : réalisation d'activités permettant la diffusion des artistes émergents âgés de 18 à 35 ans et de 2 projets de mise en valeur du patrimoine jérômien. | <p>Réalisée</p> |

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| <p>Action 2</p> <p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale.</p> <p>Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC d'Argenteuil : soutien de 2 initiatives en métiers d'art et en arts visuels ainsi que de 2 projets de connaissance, de transmission et de mise en valeur du patrimoine maritime; • MRC des Pays-d'en-Haut : création d'une application numérique pour le circuit patrimonial de la MRC; • Ville de Saint-Sauveur : mise en valeur du patrimoine culturel par l'installation de 15 structures dans le cœur du village qui comprendront des photos historiques de Saint-Sauveur et un texte explicatif. | En cours |
| <p>Action 3</p> <p>Soutenir la connaissance et la pratique du loisir culturel à l'aide de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de cette mesure, réalisation de projets de reconnaissance du loisir culturel et d'encouragement de sa pratique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • création de 2 vidéoclips avec des personnes ayant une déficience intellectuelle; • mise en valeur et reconnaissance des bénévoles des sociétés d'histoire et de généalogie; • création d'un guide de soutien aux organismes de loisir culturel les accompagnant dans leur transformation numérique. | Réalisée |
| <p>Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale</p> | |
| <p>Action 2</p> <p>Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie durables et dynamiques en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire</i> à nos partenaires.</p> | Réalisée |

Région : Montérégie (16)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 2 : Développer une identité rassembleuse par la culture | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser la concertation entre les partenaires de la région (ministères et organismes) pour stimuler le développement de projets de citoyenneté culturelle des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune en 2021-2022 en raison de la pandémie. | Non amorcée |
| <p>Action 2</p> <p>Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place d'un circuit muséal pour bonifier et dynamiser l'offre culturelle en tirant profit des réseaux existants ou qui seront développés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune action n'a été entreprise. Les partenaires ne sont pas encore prêts à entreprendre le projet. | Non amorcée |
| <p>Action 3</p> <p>Accompagner et soutenir les communautés dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> Signature de 8 ententes dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Signature de l'entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie en mars 2022. | Réalisée |
| Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie | |
| <p>Action 1</p> <p>Concevoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement d'un sentiment d'appartenance dans la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> La direction régionale du Ministère participe à la Conférence administrative régionale en développement social provisoire. Au moins 3 rencontres ont eu lieu en 2021-2022. Le Ministère participe également aux travaux d'un chantier de cette Conférence administrative régionale en développement social, soit celui sur la santé mentale. | En cours |
| Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme | |
| <p>Action 1</p> <p>Favoriser la concertation entre les partenaires dans le but d'offrir un soutien aux milieux pour établir, bonifier, promouvoir et valoriser l'offre culturelle propre au territoire, en participant notamment à l'amélioration de routes vertes et bleues.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une rencontre exploratoire a réuni la Direction régionale de la Montérégie, Tourisme Québec et l'Association touristique régionale (Tourisme Montérégie) le 23 avril 2021. | En cours |

Région : Centre-du-Québec (17)

| Action | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Priorité 5 : Assurer des services de proximité | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des services de garde des écoles primaires et des résidences pour aînés dans les cinq MRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'offre d'animation a été déployée à l'hiver 2021 dans 12 résidences pour aînés (4 MRC touchées) et 48 services de garde des écoles primaires des 3 centres de services scolaires de la région. De plus, l'organisme a été soutenu financièrement pour la mise sur pied de 1 projet de graffiti destiné aux 19 maisons de jeunes de la région. Ce projet a été réalisé en 2021-2022, mais un résiduel sera octroyé à 4 camps de jour des MRC d'Arthabaska et de Nicolet-Yamaska à l'été 2022. | En cours |
| Priorité 6 : Développer la notoriété de la région | |
| <p>Action 1</p> <p>Accompagner les cinq MRC, les villes de Nicolet, de Victoriaville et de Drummondville ainsi que les communautés d'Odanak et de Wôlinak dans la réalisation d'un projet de diffusion régionale visant à mettre en valeur des artistes de chacune des MRC et de la Nation abénaquise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un circuit de 10 expositions couvrant l'ensemble des MRC et les 2 communautés autochtones à l'été 2021. Ce circuit aura permis de mettre en valeur 24 artistes en arts visuels et 10 écrivains et écrivaines. Les expositions avaient lieu à l'extérieur et étaient accessibles gratuitement aux citoyens et citoyennes. Une activité de médiation culturelle avec la population a aussi été réalisée sur la majorité des sites d'exposition. | Réalisée |

